

**Everwijn** (*Seghere*), h. dé fief de la châtellenie de Gand, 1400 : une hure de sanglier, accostée de deux demi-ramures de cerf, la 1<sup>re</sup> renversée. L. : S... her *Everwijn* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 111).

— (Rogier), même qualité, 1470 (n. st.) : une hure de sanglier entre une ramure de cerf (accompagnée au canton s. d'une étoile). S. s. : un sanglier debout (Ibid., t. 116).

**Evesque** (Eustache l'), écuyer, sgr. de Thieusies, prévôt de la baronnie de Quiévrain, commis par le prince Charles-Eugène, duc d'Arenberg, d'Aerschot et de Croy, prince de *Porcéan* et de Rebecq, ... baron de Quiévrain, 1682 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant (Baron de Loë) (voir **MONSTRY**).

**Evrard, Evrart**, voir **Everart**.

**Evreux**. *Homme noble et poissans, fil de roy de Franche, comte de Evreux*, qualifié par le duc Jean de Brabant : *nostre chier seigneur et pere*, 1313 : type équestre ; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel, à un semé de fleurs de lis et à la bande componée broch. C. : un dragon. Sur le chanfrein, un écran échancré, chacune des sept pointes garnie d'une rose (Duss., *Jul.-Berg*, N° 214).

L'auteur d'un article intitulé : *Bibliographie héraldique. Armorial unioersel du XVI<sup>e</sup> siècle* (Bibliophile Belge, 1883), s'efforce de prouver cette chose impossible qu'un roi de France aurait brisé, au moyen âge, France ancien (d'azur semé de fleurs de lis d'or) d'un lambel de gueules. L'armorial qui forme l'objet de cette étude donnerait ce blason, avec la légende : *Regnum Ceallie*. L'auteur, y voyant, sans doute, le *Royaume de la Gaule*, a traduit par France ce nom latin, si singulière-

ment tronqué et qu'il faut lire *Regnum Ceallie* : Le Royaume de Sicile. Les armes en question sont celles de la maison d'Anjou.

**Ewijk**. Guillaume van *Ewick*, témoin au contrat de mariage de Chr. van Rossum ; 1363 : une panelle. C. : une tête et col de cygne. L. : *S VVillem van Ewick* (S-G) (voir **Broekhuizen**).

**Exaerde** (Jean van), échevin de Saint-Nicolas (Waes). 1421 : plain ; au fr.-q. chargé d'une bande, accompagnée d'un semé de losanges, ceux du chef posée dans le sens de la barre, ceux de la pointe dans le sens de la bande. L. : . . . . *an Ecsarde* (B<sup>on</sup> de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean van), fils de Jean, tient, du comte de Flandre, la cour de ten Berghe, avec 40 bonniers de terre, à Haesdonck, Melsele, Waesmunster, 1530 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, six (2, 1, 2, 1) losanges ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, cinq (2, 1, 2) étoiles. C. cassé (Fiefs, N° 6606).

— (Servais van), griffier de Sinaj et de Belcele, sc. pour Paul Saman, fils de Baudouin, n'ayant pas encore de sceau, et qui tient du comte un fief sous Sinaj, qu'il a hérité de son dit père, fils de Jean, 1604 : une étoile au canton s. : au fr.-q. chargé d'une fasce, accompagnée de six (3, 3) besants, ou tourteaux. L. : . *Servae . . . n Ewaer . .* (Ibid., N° 7175) (voir **Doella[er]t. Gruter. Rijcke**).

*Le seigneur de EXAERDE : de queue, à trois lyons d'or, lampassé et armé d'argent.*

*Le seigneur d'ESTRUDT : pareilles, et crye : Lydequerque ! Lydequerque* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*).

**Expoele** (Rogier van), échevin de Malines, 1518 : une fasce surmontée de trois maillets (Mal.).

## F

**Faeijsen** (Gauthier), échevin de Rotterdam, 1431 : six étoiles ; au fr.-q. broch. chargé d'une merlette (U.).

**FAGNUELLES** (*Hues de*), chevaliers, sires de *Wiege*, décl. avoir rendu une rente au couvent d'Epinlieu, 1319 : un double trêcheur, fleuroné et contre-fleuronné, et un sautoir broch. (De ce sceau, fort endommagé, l'écu seul subsiste) (Mons, Abb. d'Epinlieu).

D'après l'armorial de la fin du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCO, le sire d'*Estingotes* (mauvaise leçon) portait : *d'or à une fesse d'azur à un seuteur de gueules à un trancheur vert flourés* (sic).

**Faijenhoven** (Antoine van) (fils de Henri), échevin de Heusden (Brab.), 1490, 3, 1502 : un lion (Mal.).

**Faille** (Georges della), bailli du Vieux-Bourg à Gand,

tient, du château d'*illec*, la sgrie de *Riede*, à *Maijghem* (Meijgem), 1616 : un chevron, chargé de trois fleurs de lis, accompagné en chef de deux têtes de lion affrontées et en pointe d'une tête de léopard bouclée. C. : un croissant, soutenant une fleur de lis (Fiefs, N° 3215) (voir **Nevele**).

**Faille** (Jean della), échevin d'Anvers 1619 : mêmes écu et C. (114 lettres scab.).

**Faily** (Ferry de), sgr. de ce lieu, d'*Aultreycourt* (Autrécourt), d'*Espiece* (Espiez), etc., demeurant à Marville, sc. un acte de son cousin Hubert de *Moytrey*, 1573 : un houx et une bordure dentée. C. : le houx. L. : *S Fery de Falli* (Lorr., *Briey*, B, 593, Nos 51-60) (voir **Cocquiel**).

**Faimes**, voir **FERME**.

**Faing** (Jean du), écuyer, sgr. de Dampicourt, en partie (prévôté de Virton), remet au roi de France le dénombrement de ce fief, 1681 : une aigle. L'écu cour. et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) C. C. B., 45713<sup>a</sup>).

— (Mathieu du), écuyer, sgr. d'Aigremont, Mathen, Houdrigny, Rouvroy, remet au roi de France le dénombrement de ces fiefs, 1681 : une aigle. L'écu, ovale, sommé d'une cour, à 9 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713<sup>b</sup>).

— (Charles-Philippe du), comte de *Hasselt*, baron de Jamoigne, tient, du roi de France, un château au lieu dit *le Faing* (district de Chiny, diocèse de Trèves), le titre de baron et la baronnie de Jamoigne, s'étendant aux villages du Faing, de Valansart, Prouvy, Romponcel et des Bulles, 1681 : une aigle. Le haut du cachet, en cire rouge, indistinct (Ibid.).

— (Georges-Florent du), écuyer, sgr. en partie de Termes, Frenoy et du Menil, et *sieur* des fiefs de Florenville, de Pin (prévôté de Chiny) et du fief de Torgny (prévôté de Saint-Mard), remet au roi de France, le dénombrement de ses dits fiefs, 1681 : une aigle. Cq. cour. C. indistinct (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713<sup>c</sup>).

— (Marie Aldegonde du), dame de la sgrie *tresfonciere* de Flamisoul (prévôté de Bastogne), dont elle remet le dénombrement audit roi, 1683 : une aigle. Cq. cour. C. : une main ouverte (!) (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713<sup>a</sup>).

**FAIT** (*Thoma de*), *armiger terre Gheldoniensis*, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois piles, chargées, chacune, d'une merlette. L. : ★ *S' Thomas de Fay* (B., N° 507) (Pl. 6, fig. 146).

*Terra Gheldoniensis* = terroir de Jodoigne.

— Henri du *Fayt*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1399 : une étoile. T. : un ange. L. : *S Henry d . . .* (Mons, Gr. scab. de La Flamengrie).

**Facuwez**. Gérard de *Faucuvelx*, h. de fief, à Tubize, de mgr. Englebert d'Engnien, sgr. de Rameru, la Folie, Tubize, 1453, 4 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais. L. : *S Gerart de Faqve* (Abb. de W.-B., c. 4007).

— Jean de *Faques*, sc. pour son frère, Etienne, qui tient un fief du comte de Saint-Pol, connétable de France, du chef de sa terre de Bornival, 1470 : un lion (Av. et dén., reg. 576).

**Falize**. *Liebert delle Fallize*, h. de Gérard, sire de Thier et de Longueville, 1290 : trois lions naiss., surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S' Lieber de le Fallisei* (Nam., N° 218).

**Falize**. Laurent *van der Falizien*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 20 mont., 1374 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'une étoile ; au fr.-q. (gravé en creux), chargé de quatre buquets contournés. L. : ★ *S Loren del Falise* (B.) (Pl. 6, fig. 147).

**Falkenstein**. Cune *von Valkensteyn, dumprobst und furmunder* de l'évêché de Mayence, 1352 : plain ; au chef chargé à d. de . . . C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien braque assis, accosté de chaque côté de deux bannières adossées. L'écu accompagné à d. d'un dragon contourné. L. : ✠ *S' sec Cvois jvois d' Valk' dni i mizeb* (junioris) (Duss., *Jul-Berg*, N° 534<sup>c</sup>).

— (Philippe, sire de) et de *Mintzenberg* (Menzenberg?), et sa femme, Margerite *van der Margke* (Mark), fille du comte Englebert, 1395 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une roue ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain ; au chef de quartier plain. C. : un chapeau de tournoi, entouré d'une couronne et sommé d'un chien braque assis, entre deux (!) bannières, la 1<sup>re</sup> à la roue, la 2<sup>de</sup>, à un plain ; au chef plain. L. : *Sig Phil dni in Valkes et Mintzenb'g* (Duss., *Col.*, N° 1179) (voir *Pijlijzer*).

D'après GELRE, de *here van Valkensteyn*, h. de l'« évêque » de Trèves, portait : d'or au chef de gueules. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'hermine, sommé d'une cour. d'or et d'un chien braque d'argent, langué de gueules, assis entre deux bannières, la 1<sup>re</sup>, d'azur à la roue de . . . (Inachevé), la 2<sup>de</sup> de l'écu.

**Falcon** (Godefroid *del*), échevin de Liège, 1280 (*Goffin li Oveiz*, parmi les hommes *delle cise Dieu*, 1269) : d'hermine au léopard en arrêt. L. : *S Godefridi dei Loveit scabini leod* (C. de B.) (voir *Fexhe*).

**Fallais**. Adrien *van Phalijs*, échevin de Gorssum, 1675 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une fleur de lis. C. : une fleur de lis (Ord.) (voir *Celles*, *Peveréal*).

**FALLOISE** (Jean *delle*), échevin de Liège, vers 1465 : deux léopards, 1 en chef à d., 1 en pointe ; au fr.-q. sen., chargé d'un lion. C. : une tête et col de coq. L. : *S Io . . . . . Falloi . .* (C. de B.)

**Familleus**. *Le saial segnor Nicholon dou Famelleus rues, chevalier*, est appendu à un arbitrage entre celui-ci et l'abbaye de Bonne-Espérance, 1245 : un coupé-enclavé ; au 1<sup>er</sup> chargé de trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ✠ *S' Domini Nichol . . . . . Bos* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Colars dou Famil[eus] Rues* (Familleureux) décl. n'avoir nul droit de *faire chemin ne voie ne devise . . . ou terroit de Courrières* (Courrière) et veut que l'abbaye de Bonne-Espérance jouisse paisiblement des chemins et voies *illec*, 1276 : trois (2, 1) mar-



Fig. 1.

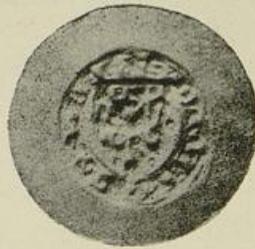


Fig. 2.

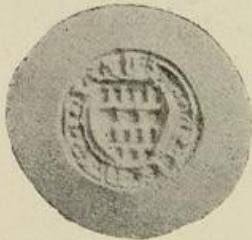


Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

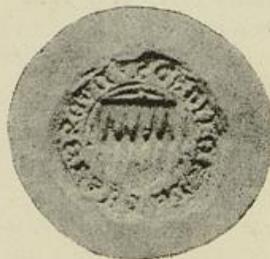


Fig. 6.

Pl. XLIV.

Fig. 1. Guillaume de Glimes de Jodoigne-Souveraine

Fig. 2. Daniel Grijf

Fig. 3. Guillaume de Grimberghen

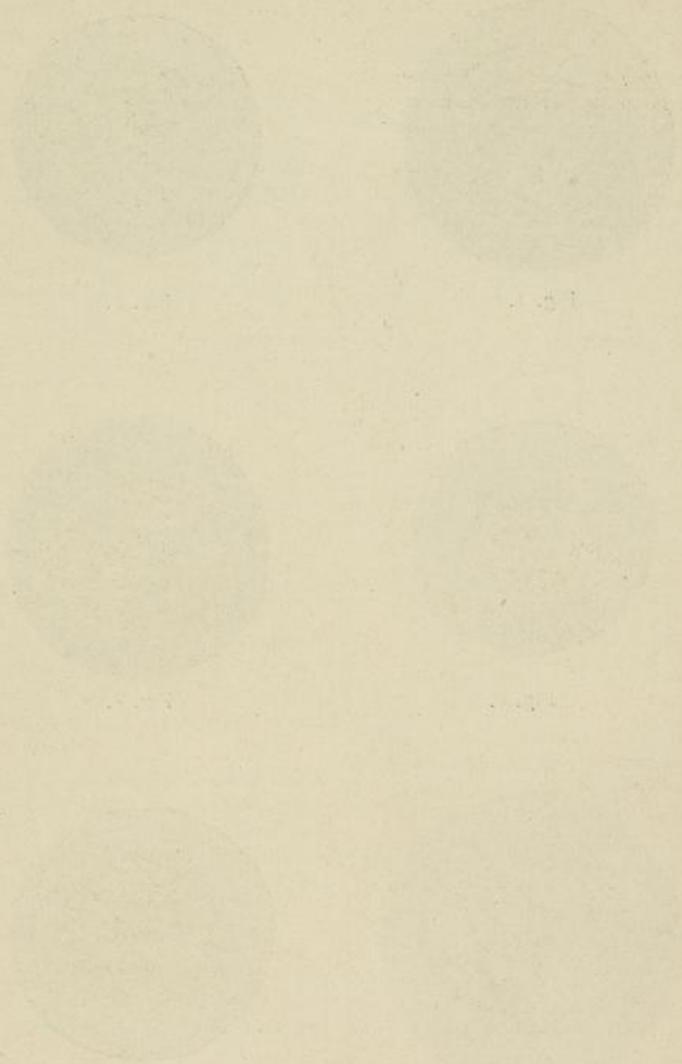
Fig. 4. Gérard de Hannut

Fig. 5. Robert de *Harnelly* (*Harnilhy*) (?)

Fig. 6. Gayfier de Hazebrouck

Combattant, tous,  
à Bäsweiler, dans  
l'armée brabançonne  
(1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



Faint, illegible text impressions are visible at the bottom of the page, likely from the reverse side of the leaf. The text is too light to be read accurately but appears to be organized in several lines.

teaux. L. : ✠ S' Colart le Familleus (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

**Familleus.** Nicholes, sires dou Famill[eus] Rues, donné un acte analogue, 1276; Nicholes, chevaliers, sires dou Familleus Rues, avec Nicholes, son fils aîné, donne un acte en faveur de ladite abbaye, 1281 : un coupé-enclavé; au 1<sup>er</sup>, chargé de trois maillets penchés, rangés en fasce; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ✠ S' Nicholai li Famill' militis (Ibid.).

— Nicholes li Fameleus, chevaliers, sires de Fameleus Rues, 1295 : même écu, brisé d'un bâton. le 1<sup>er</sup> maillet penché broch. sur le bâton. L. : ✠ S' Nicolai le Famillers milit (Fl., N° 761).

— (Gérard le), Famelleuz et Famelleux, échevin de Jodoigne, 1369; jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck; i. t. : 82 mout., 1374 : même écu, mais sans le bâton, le 2<sup>d</sup> brisé en cœur d'une étoile. L. : ✠ S' Geraet li Familleus (Mons, Abb. d'Epinlieu et B.) (voir **Familleureux**).

HEMERICOURT cite un Chevalier de Hottelberge nomeis ly Famelleurs (édit. SALBRAY, p. 136). Les F. semblent donc être des Huldenberg; comp. les armes.

**Familleureux.** Colart van Famelleroes, chev., prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Wedergrate; i. t. : 730 mout., 1374 : même écu, mais sans l'étoile. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier, colleté. L. : S' Colart sires dou Familleus Rvets (B.) (voir **Bois, Boule, Familleus et Huldenberg**).

— Gérard van Famelleureux, dit van Geldenaken (Jodoigne), tient, du Brabant, un fief à Duysbourg, 1440 : plain; au chef enclavé, chargé de trois maillets penchés. Cq. cour. C. cassé. T. d. : une d<sup>lle</sup> (Av. et dén., reg. 360).

**Fanson.** Hubin van Fanchon, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 1719 mout., 1374; reçoit, avec Rasse de Waroux, chev., une indemnité pour Marie de Warnant, veuve de sire Arnould de Warnant, chev., du chef de la même bataille, 1374 : un burelé, chargé en chef à d. d'un écu, fascé et de deux manches mal taillées, 1 en chef à s., 1 en pointe. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête de Midas, barbue. L. : S' Hobbies de Fanchon militis (B.) (Pl. 6, fig. 148).

Ces deux personnages sc. aussi, en 1374, pour Jean de Liège, une quittance relative à ladite bataille; Hubin sc., seul, en 1374, un acte analogue pour Juwette, veuve d'Amaury de Warnant, remariée à Arnould van Gujgoven (B.).

— Jean le Fanchon (?), prisonnier illec, sous la bannière de Warnant; i. t. : 60 mout., 1374 : un fascé et un crancelin, posé en barre, broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un panache de plumes de coq. L. : S' Iohans de Fanchon (B.).

**Fanson.** Hennekin, le bâtard de Fanchon, prisonnier illec, sous Louis de Namur; i. t. : 84 mout., 1374 : plain; au fr.-q. burelé, chargé d'une manche mal taillée broch. et d'un bâton broch. sur le quartier. L. : ✠ S' Hankin de Fanchon (B.).

— Hubions, et Hubins de Fanchons, chev., échevin de Huy, 1381 : un burelé, chargé de trois manches mal taillées, broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un buste imberbe, vêtu d'hermine, coiffé d'un chapeau, garni de deux longues plumes. L. : S' Hubin de Fanson chl'r (B.).

— Gilles de Fanchon, échevin de Liège, vers 1450 : de . . . à trois fascés et au crancelin, posé en bande, broch. C. : un vol. S. : deux griffons. L. : S' Gille d'Fanchon (C. de B.).

VOIR HEMERICOURT, Miroir des Nobles de Hasbaye.

**Farchis** (Lambiers les), échevin de Namur, 1392; écuyer, vassal du comte de Namur, 1396, 7; maires établis de part Massart Colle, maires et eskevin de Namur, 1399 : un lion naiss. en chef à d. et deux huchets contournés, 1 en chef à s., 1 en pointe. Ecuss. en cœur, à trois aiguères (Nam., Nos 1220, 1262, 7, 91) (Pl. 6, fig. 149).

**Farcy** (Jacques), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1583, 4, 5, 6, 1620 : deux demi-membres d'aigle, passés en sautoir, les serres en haut. S. s. : un griffon. Le sceau porte : Farci (Mons, H. de fief).

**Farciennes.** Thieris de Faurechines figure parmi les franc home et gentil et aloier du Hainaut, 1278 n. st.) : une aigle et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : ✠ S' Tierri de Walencourt chevalier . . . . . C.-sc. : même écu. L. : ✠ Contre scel Tierri (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Roeulx, Walcourt**).

**Faucompierre.** Arnould, sire de Faconpiere et de Noufchastel, tient, du comte de Luxembourg, mon chastel Faconpiere, le fourbouch, la ville et toutes les appendizes, 1278 : trois pals; au chef d'hermine. L. : ✠ S' Arnoldi de Male : R. (!) (Lux., c. II, l. VII, N° 20).

— Jean, sire de Faukonpiere, sc. un acte de Ferry de Cronenburg, écuyer, 1332; Jean, sire de Falkenstein, chev., témoin à l'échange de Jean, sire de Reifferscheid, et du roi de Bohême, 1341; sc. un acquit de Gérard, voué de Hunolstein, pour le même roi, 1341; Nobilis et strenuus vir dominus Johannes de Valkensteyn sc. un acte de Conrard, sire de Schleiden, 1342 : d'hermine à l'écuss. plain. L. 1342 : ✠ S' Iohanis de Falkinsten (Ibid., c. IV, l. XVI, N° 67; c. I, l. IV; c. II, l. VIII, N° 10; c. IV, l. XVI, N° 20).

**Faucon** (Jehan dou), h. de fief du Hainaut, 1397 : trois mains droites ouvertes, accompagnées de sept

- croisettes; rangées en orle, et un bâton broch. (Nam., N° 1263) (voir **Falcon, Fexhe**).
- Fauconnier.** *Henri li Faconniers*, échevin de *Goulesines* (Golzinne), 1385 (n. st.) : un faucon (Nam., N° 1173).
- (*Jehan le*), fils de Louis, h. de fief d'Enghien, 1437 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lion, la queue passée par-dessus la tête; au 2<sup>d</sup>, une anille en chef et une demi-anille, mouvant du parti, en pointe. C. : une tête et col de lion entre un vol. T. d. . une d<sup>lle</sup>. L. : *S' Jehan le F. . . nier* (Abb. de W.-B. c. 4008).
- Jean le *Faulconnier*, h. de fief de Charles, baron de Trazegnies et de Silly, pair de Hainaut, etc., à cause de la *principaulté des francs fiefs de Rougnons*, 1609 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lion cour.; au 2<sup>d</sup>, une fasce, accompagnée d'une demi-anille, mouvant du parti, et d'une anille entière, rangées en chef, et d'une croisette ancrée, accompagnée de trois (2, 1) étoiles, en pointe. L. : *S Ian le Faulconnier* (M. Fern. Hanon de Louvet).
- FAULS** (Henri de) (Faulx-les-Tombes?), h. du comte de Namur, 1362 : trois lames de faux, l'une en pointe, le tranchant en bas, posée en fasce, soutenant les 2 autres, posées en pal, les tranchants à d., accompagnées en cœur d'une coquille. L. : *★ H. . . . on de Favs* (Nam., N° 926) (Pl. 6, fig. 130).
- Fauquemont.** *Vir nobilis Walramus, dominus de Monioie* (Montjoie) et de *Valkenborch*, sc. un acte de *Henricus dictus de Schenne*, qui vend, à *Renerus dictus Hun, miles*, sa *curia de Suekhhausen*, avec les mansionnaires, 66 bonniers de terre et une forêt, 1208 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à un lion cour., à la queue fourchée. C. : un éventail (endommagé). L. : *S' V. . . rami dni de Monyoie et de Valkenborg* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 9).
- *Walramus, dominus de Falkenberg* (*Valkinburg, Valkenborg*), arbitre entre Henri, sire de Montfort, jadis évêque de Liège, et Thierry, sire de Heinsberg, 1276; sgr. de Fauquemont et Montjoie, 1276 : un lion contourné (queue simple) et un semé de billettes. L. : *✠ S Wallerami filii dni de Faconnmont* (Duss., *Ibid.*, Nos 71, 72; Duss., *Ballei Altenbiesen*, N° 15).
- *Philippa*, femme dudit *Walramus*, 1276 : type équestre, à s.; la dame, portant sur le poing gauche un faucon, accostée, dans le haut, de deux petits écus, un peu frustes, chacun à un lion; un chien passant dans le bas du sceau. L. : *★ S' Philippe dne de Valkenborg et de Monioie* (Duss., *Bailliage d'Altenbiesen*, N° 15).
- Waleran, sire de *Fauquemont* et de *Mon[t]joie*, est investi, par Gui, comte de Flandre, et marquis de Namur, de biens *qui estoient nos frans alues*, 1283 (n. st.) : type équestre; le bouclier et la housse, au lion, à la queue fourchée (qui semble être couronné sur l'écu du contre-scel). C. et sur le chanfrein : un écran échancré (Nam., N° 161).
- Fauquemont.** *Renardus, dominus de Monyoie et de Falkenberg*, 1306 : un lion cour., à la queue fourchée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 170).
- *Reynoldus, dominus de Monyoie et de Falkenborgh*, 1309 : type équestre; petit module, le bouclier et la housse aux mêmes armes. C. : un écran, fruste (*Ibid.*, N° 193).
- *Johannes de Valkenberg* sc. un acte de Godefroid, sire de Heinsberg, 1326 : un lion cour., au lambel broch. C. : une tête et col de cygne. L. : *Sig' secr. . . mei* (*Ibid.*, N° 314).
- (Thierry, sire de Montjoie et de), 1342 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse, au lion cour., à la queue fourchée. C. : un dragon entre deux plumes. Sur le chanfrein : un dragon (sans les plumes). L. : *Sigilvm Theoderici domini . . . . . enborch* (*Ibid.*, N° 454).
- (Sire Jean de), oncle de Thierry, sire de Montjoie, etc., 1342; Jean de F., sire de *Borne* (Born) et de *Zyrtart* (Sittard), chev., parent (*neve*) et tuteur de Mathilde de Gueldre, dame de Malines et de Maeseijck, 1347 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel broch. L. : *S' . . in Ioh' de Valkēbch dni d' Borne*  $\sphericalangle$  . . . . . (*Ibid.*, Nos 454 et 500).
- (Jean de), sire de *Bo[e]dekenbach* (Bütgenbach) sc. un acte dudit Thierry, 1342 : même écu que Jean susdit (avec lambel). Volet d'hermine. C. : une tête de lièvre. L. : *S' Ioh de Valkenborch dni de Bvtgibah* (*Ibid.*, N° 454).
- (Waleran de), sire de Harpen, promet de rendre indemne Godefroid de *Dalenbroych* (Dahlenbroeck), chev., du chef d'une obligation, 1350 : même écu (avec lambel). L. : *S' Dni Walr de . . l . pmog dni . . . . . (= primogeniti)* (*Ibid.*, N° 532).
- (Philippine, dame de Montjoie et de), femme de Henri de Flandre, 1353 : dans le champ du sceau, deux écus, suspendus à un arbre; A, un lion et une cotice broch., chargée de quatre besants, ou tourteaux; B, un lion cour., à la queue fourchée. L. : *. . helippe dame de Monioie et de Fa . . . . .* (*Ibid.*, N° 560).
- La cotice, chargée de quatre besants, ou tourteaux, doit, sans doute, représenter une cotice *componée*. Comp. le sceau de Henri de Flandre.
- (Michel, bâtard de) et Francon van *Leiden*, prêtre, reçoivent, du Brabant, un acompte pour le sire de Brederode (du chef de la guerre de Flandre), 1357 :

un lion cour., à la queue fourchée, et un bâton broch., chargé en cœur d'un losange, posé dans le sens de la bande. L. : . Michaiel . . . . . ver . (B., N° 1301).

**Fauquemont.** Conrad van *Valkenborch*, jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 179 mout., 1374 : un lion cour., à la queue fourchée, et un filet broch. L. : . . . o . . . . t . . *Valkenborch* (B.).

— (Renaud de), sire de *Borne* et de *Zittert*, 1378; reçoit des paiements de la duchesse de Brabant, 1390, 4, 6 (n. st.); reçoit du comte Adolphe de Clèves un acompte sur les 7000 flor. de Holl., dot de sa femme Elisabeth, fille dudit comte, 1394; reçoit de ladite duchesse une somme *van dat wij met onsen ghesellen hare nu ghedient hebben in den orloghe ieghen den hertoghe van Gelre, van dat wij laghen met tuchondert ene ghelaive, elke met twe perden, vive ende veertich daghe lanc ende met achtentwintech scutteren tseventech daghe lanc over Mase*, 13 . . : un lion cour., à la queue fourchée. L., 1378 : *S' Reini d' Valkenborg dni de Born*  $\Sigma$  *de Sittar* (B.; Duss., *Clèves-Mark*, N° 378, et B.).

— *Schepenen ende wethouders der stat Valkenburch*, 1349 : un lion, à la queue fourchée. T. : une femme et un h. (fruste) (*Afflig.*) (voir **Buren**, **Salm**).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Valkenborch*, h. du duc de Brabant : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, cour. du même, lamp. d'azur. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé d'azur. C. : un lion léopardé de l'écu (entier), posé devant un écran arrondi, d'argent, bordé de deux tires d'yeux de plumes de paon. Ce sont ces armes que GELRE a peintes aussi dans l'éloge de *Reynout van Valkenboireh*.

*Die here van Borne*, h. dudit duc, portait : d'après GELRE : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée. Le cq. d'or. Volet de l'écu. Cour. de gueules. C. : une tête et col de cygne d'argent, becqué de gueules, le col garni de deux tires d'yeux de plumes de paon.

**FAUZ** (*Corbeaux de*) reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 28 juillet : trois lions, surmontés d'un lambel. L. : *S Tomas Corbia* [. *vs-nelva*?] (B., N° 1307).

— *Corbaut van Faus*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 690 mout., 1374 : trois lions et un lambel broch. L. :  $\text{✠}$  *S' Tomas Corbia* (B.).

**Faust d'Aschaffenburg** (Philippe-Jacques), sgr. foncier de Dockendorf (prévôté de Bitburg), pour un quart, dont il remet de dénombrement au roi de France, 1683 : un poing. Cq. cour. C. : un aigle iss., chaque aile chargée d'un poing. Le cq. accosté des lettres : P I F et V A (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a) (voir **Warsberg**).

**Fauve.** Gilles *le Fave*, et *Gillion le Valewe*, h. de fief du comte de Flandre, 1331 : trois losanges. L. :  $\text{✠}$  *S' Gillis le Valewe* (Fl.) (voir **Valve**).

*L'Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre* (N° 1651) l'appelle, à tort : *de Valewer*.

**Fauvius** (Gilles), h. de fief de Jehan Sausseis, sire de Bousoit, 1303 : une croix ancrée et un bâton broch. L. :  $\text{✠}$  *S' Gilles Favviav* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

**Favarque** (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1660, à Lens : un cœur, percé de deux flèches, passées en sautoir, les pointes en bas. S. s. : un griffon. L. : *S Jean Favarque* (M. A. de Latre du Bosqueau).

**Fave** (Parent) « bailli de l'eau », en Flandre, 1435 : une échelle, accostée de deux étoiles. C. : une étoile. L. : *S' Parent Fave* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 80-81).

**Favelly** (Jean), échevin de Namur, 1549 : trois faucilles dentelées, les deux premières affrontées, et en cœur une tête de mouton, posée de face. C. : une tête et col de mouton (*Mélanges*, 156).

**Febure**, voir **Fevre**.

**Fechères.** Jean van *Flekiere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 32 mout., 1374 : une aigle, chargée en cœur d'un anneau. L. :  $\star$  *S' Johan de Fehire* (B.).

**Feele** (Henri van den), vassal d'Adrien van Rokeghem, sgr. de ter Donct, etc. du chef de la *sgrie* de ter Ruwen, à Berchem-lez-Audenarde, 1503 : une rose (Els.).

**Feij[e]** (Gisbert) (voir **Duijst**) 1376 : trois fleurs de lis, chacune enclose d'un anneau; au fr.-q. broch., chargé d'un poisson, posé en bande (**Moliaert?**) (*Geld.*).

**Feijcop** (Baudouin), échevin du métier de Hulst, 1396 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 161).

**FEYT** (**Feix**?) (*Cholet du*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 86 mout., 1374 : de vair au sautoir, accompagné de deux petites roses, l'une entre les deux bras supérieurs, l'autre entre les deux bras inférieurs, toutes deux à sen. L. : . . *Colet Drif?* . . . (B.).

**FEIX** (**Fexhe**) (*Rygaut van*) reçoit du Brabant, un acompte du chef de son frère *Masschereel* van F., tué à Basweiler, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 160 mout., 1374 : neuf (3, 3, 2, 1) besants ou tourteaux, et une bordure. L. :  $\text{✠}$  *Si Rica . . . e Fche* (B.) (voir **Fexhe**, **Masschereel**) (Pl. 7, fig. 151).

Comp. HENRICOURT, éd. SALBRAY, p. 47.

**Fecht** (Hubert van der) jadis prisonnier *illeg*, sous Robert de Namur; i. t. : 180 mout., 1374 : de vair en pal, au bâton, accompagné en chef à s. d'un écu, plain, au chef plain. L. : ✠ *S Hvbarris Wi. embarstasveltore* (?); au dessus de l'écu : o. e., à d., de l'écu : un e, à s. : un h (*quid* ?) (B.) (Pl. 7, fig. 152).

**Fellen**, voir **Vaucherois**.

**Feller** (Suzanne) tient, du roi de France, la *mairie foncière de Helliguen* (Helling), relevant de Rodemack, 1681 : une fasce, soutenant une vergette, accostée de deux étoiles, ladite fasce accompagnée en pointe d'un croissant. C. : une étoile (?) (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

**Felleries** (Charles de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Tournai, 1672 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles. Le bas de l'écu et le reste du sceau sont cassés (Baron de Loë).

**Fellignies** (La sgrie de), en Neufvilles, près de Soignies, 1672; la sgrie de Fellignies et de Godimont, 1681 : un lion; à la bordure chargée de douze étoiles. C. : un lion iss. entre un vol (**Steenhault**). L. : *Seel . . . . . o . t . . Noevville* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

**Feltz** (van der), voir **Rochette**.

**Feluy**. Godefroid, sgr. de *Fellui*, chev., prend, avec l'abbaye de Bonne-Espérance, un arrangement au sujet de la juridiction sur les biens qu'elle possède à Feluy, 1273 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une molette. L. : . . . . *defridi militis dni de Fellu*. (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Annees de Felluy*, dame de *Verteyn* (Vertain) et de *Remeries* (Romeries), reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 2170 vieux écus, sur la somme de 3189, que *feu nous sire et conthoral sire Anseaul de la Haye avoit deservie en leur guerres encontre le conte de Flandres*, 1358, 31 mai : parti; au 1<sup>er</sup>, une croix et un lambel broch. (**Bousies-Vertain**); au 2<sup>d</sup>, une bande de six losanges. L. : *S Anies de Felvi dame d . . . . . rie . .* (B., N° 1610).

— (Noble homme Jean, sgr. de) (voir **Arquennes**), 1318 : une bande de cinq losanges. L. : ✠ *S . . . . . de Felvy* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Les échevins de), trois sceaux; 1<sup>o</sup>, du temps de René de Renesse, vicomte de Montenaeken, fin du xv<sup>e</sup> s. : parti; A, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion (sic! qui représente **Renesse**); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce de cinq fusées (**Hamal**). Sur le tout : un écu. à trois chevrons (**Masny**); B, une croix (**Bousies**). L. : ✠ *Seel eschevinal de Felvy 1548*. II<sup>o</sup>, xviii<sup>e</sup> s. : écu ovale, coupé; A, parti; au 1<sup>er</sup>, un lion (le champ

hachuré de lignes horizontales); au 2<sup>d</sup>, d'or à trois pals de gueules; B, de sinople à trois macles. S. : deux lions regardants. Manteau, sommé d'une cour. à cinq fleurons (**Berges**). L. : *Cachet eschevinal de Felvy*. III<sup>o</sup>, du temps de Henriette-Sophie-Joséphine, comtesse d'Uzendoorn à Blois, fin du xviii<sup>e</sup> s. : de gueules à trois pals de vair; au chef d'or. L'écu, ovale, sommé d'une cour. à cinq fleurons et entouré de feuillage et d'ornements. L. : *Cachet eschevinal de Felvy* (M. de Lalieux, à Brux.).

**Fenal**. Henri de *Fenaul*, échevin de Feix, 1331 : plain; au chef denché, chargé d'un lambel (?). L. : ✠ *S Henris de Fenavl* (*Nam.*, N° 523).

— Henri de *Fenaul*, h. du comte de Namur, 1338, 52; échevin de Namur, 1354, 5, 6 : plain; au chef denché, chargé de trois coquilles. L. : *S Henrici de Fenal* (*Ibid.*, N°s 391, 774, 787, 9, 810).

— (Henri de), échevin de Namur, 1392; vassal dudit comte, 1396, 7 : trois piles, la 1<sup>re</sup> chargée d'un oiseau (*Ibid.*, N°s 1220, 1262 et 7).

**Fénétrange**. *Nobilis vir Hugelmannus, dominus in Vinstinga*, sc. un acte d'Agnès de Lichtenberg, comtesse de Deux-Ponts, 1339 : une fasce (Lorr., *Bitche*, B., 570, N° 8).

— Ulric, sire de *Finstinghen*, chev. (et *Ulrec van Veinsteringhen*), reçoit, du Brabant, des acomptes de 1000 et de 3112 1/2 vieux écus, pour ses services dans la guerre entre le comte de Flandre, 23 avril et 15 juillet 1357; deux sceaux différents : A, une fasce. C. : une tête et col de chien braque de l'écu. L. : *S Ul . . . . . dni de Vinstinga*. B, même écu sans timbre. L. : *S Ulrici . . . . . in Uinstinga* (B., N°s 984 et 1256).

Voici, d'après GELRE, les armes d'un (N. von) *Vinstingen*, h. de l'évêque de Cologne : d'azur à la fasce d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chien braque de l'écu, langué de gueules.

— Ulric, sire de *Fenestranghe*, reçoit, du Brabant, une indemnité de 11069 mout., du chef de la bataille de Basweiler, pour lui-même, ses compagnons, respectivement les héritiers de ceux-ci, 1374; noble homme sire Ulric de *Fenestranghe* sc. un acte de Thierry *Huysman van dem Vytinchoyve*, 1376 : mêmes écu et C. qu'en 1357. L. 1374 : *S Olrici dmi de Vinstinga* (B. et Duss., *Col.*, N° 977).

— Jean, sire de *Fenestranghe*, maréchal de Lorraine, sc. pour Marquet de Baldech, 1448 : une fasce. C. : un cygne essorant, iss. S. : deux léopards (Lorr., *Neuschâteau*, B, 833, N° 61) (voir **Esch, Pet-tanges**).

**Fenno** (André), échevin de Fumal, 1336 : dans le champ du sceau, une force renversée, accostée de deux étoiles (*Nam.*, N° 805).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLV.

- Fig. 1. Jean Heijms
- Fig. 2. Godefroid van den Hove
- Fig. 3. Thomas van den Hove
- Fig. 4. Henri van Hofstade
- Fig. 5. Jean de Julémont

} Combattant,  
tous, à Bäsweiler,  
dans l'armée  
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



**Feraguc.** *Gerardus Farraguc*, h. de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 : dans le champ du sceau, un lion. L. : *S' Gerardi Feraguc* (B., N° 131).

**Ferdin** (Guillaume), religieux, « procureur » de l'abbaye de Corbie, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1444 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une rose; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés, aboutés, et au lambel broch. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43).

**FERME** (Guillaume de) (= **Faimes**), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 650 mout., 1374 : un croissant, accompagné de sept (4, 3) mouchetures d'hermine (champ d'hermine). L. : *S' Villeame de Ferme* (B.) (voir **Poulet**).

Voir sur les Ferme, HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*.

**Fermont**, voir **FIERMONT**.

**Fernandez**, voir **Eede**.

**Fernelmont**. Thibaut de *Frenemont*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 37 mout., 1378 : plain; au chef denché, chargé à d. d'une rose. L. : *S Tibav de Loncan* (Longchamps) (B.).

**Ferooz.** *Wilhames de Ferou[t]*, h. du marquis de Namur, 1290 : une fasce, sommée d'un lion iss. L. : *S' Wilhi militis de Buzee* (Nam., N° 223).

*Buzee* = Beuzet, province de Namur, localité dont *Ferooz* constitue un des hameaux.

— *Libert van Ferout*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 163 mout., 1374 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inférieur de la fasce. L. : *S Libiert vo[ici?] et de Fo* (voué de *Ferooz?*) (B.).

— *Guillaume van Feerout*, fils dudit feu *Libert*, reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de son père (Bäsweiler), 1378 : une fasce, sommée d'un lion iss. L. : *S' Vilam . . . . . de Fero* (B.).

**Ferquenoit** (Janin du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1536 (n. st.) : un cerf élané, surmonté à s. d'une étoile à cinq rais. S. : un aigle (Mons, Ste-Waudru, c. II).

**Ferrière** (ou **Frayère?**). *Col[?]art de Frieres* reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, 1476. 93, 94 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une étoile. T. : un ange agenouillé. L. : *S Colart de Frieres* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1688).

L'acte de 1493 le dit résidant à *Merbes le Castiel*, celui de 1494 à *Merbez* (Merbes-le-Château). Dans le premier de ces deux documents, il déclare recevoir la rente pour lui, Guillaume et *Colinet*, ses fils, dans la seconde quittance, pour lui et son fils Guillaume.

**FERRIERES** (*Henris de*), chev., garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant, 1339, à Bruxelles; sc. une obligation du roi au duc, à *Espinleu*, près de Mons, 1339 : sept (3, 3, 1) macles. L. : *Sigillum Henrici de Ferrers* (B., Nos 530 et 545).

**Ferté** (Jean van der), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 219 1/3 mout., 1374 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Jehan . . l. Fer . . .* (B.).

— (Jean-Bapt. de le), h. de fief du Hainaut de la cour de Mons, nommé par le parlement de Tournai, 1696 : un chevron, accompagné en chef d'une étoile et d'une rose et en pointe d'un arbre terrassé (M. Paris).

**FERTIN** (Jehan de) (et *Fretin*; serait-ce *Fréthun?*), écuyer, 1437; écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, 1438; écuyer, huissier d'armes, dudit duc 1436, 43; capitaine de Tournehem, 1454-1467, reçoit, avec sa femme, dudit duc, une pension annuelle de 430 livres, sur l'espier de Furnes : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses. C. : un oiseau (corbeau, faucon?) entre un vol. L. : *Seel Jehan de Fertin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95, 96, 377, 339, 401) (voir **PRELLES**).

Des actes de 1436, 7, 8, 44, 5, 56, 67, appellent sa femme : *JEANNE la Maresse, la et le Mairesse*; d'autres, de 1446, 54, 5, 60, etc. : *MARIE la Mairesse*.

**Fervesti** (Guillaume), bourgeois de Tournai, reçoit, du domaine de Courtrai, des rentes viagères pour lui, sa femme, Jeanne de Thouart, son beau-frère, Jérôme de Thouart, Catherine Fervesti, sa fille, et Jean Deswez, 1 . . . : une tête de more. C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : . . . . . *Fe . . . . .* (Ibid.. l. 391) (voir **Cot[t]riel**).

**Festiaus** (Jean), h. de fief du comte de Hainaut, 1366 : un oiseau essorant, regardant. L. : *Jehan Fes . . . .* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

**Festraets** (Maitre Guillaume), licencié-ès-lois, échevin de Tirlemont, 1649 : écartelé; tous les quartiers plains; une coquille broch. en cœur sur le tout. C. : une coquille (Gr. scab., c. 5645).

**Feuillette**, voir **LOROIT**.

**Fevre.** *Stievne li Fevres*, h. de fief de Renaix, 1294 : dans le champ du sceau, à s., une éclume, surmontée (!) d'un fer à cheval, renversé, et accompagnée à d. d'un dextrochère, tenant un marteau et mouvant de l'encadrement (*Nam.*, N° 263).

— *Jean li Fevres*, prêtre, receveur du chapitre de Notre-Dame, à Termonde, 1390 : un sautoir, chargé en cœur d'un anneau et accompagné de deux mar-teaux, 1 en chef, 1 en pointe, de . . . (une merlette

- contournée, surmontée d'un besant, ou tourteau ?), au flanc d., et de . . . (cassé) au flanc s. (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 70-71).
- Fevre** (Jean le), h. de la châtellenie de Gand, 1397 : deux cotices engrêlées, accompagnées au canton s. d'un écuiss., chargé d'un marteau, lesdites cotices accompagnées en pointe à d. d'une coquille (*Ibid.*, l. 111).
- (Marguerite, veuve de *Colaerd* le), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espier de cette ville, 1443, 5 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un glaive, posé en barre, la pointe en haut, accompagné de deux aigles ; au 2<sup>d</sup>, d'hermine à la bande. T. : un ange. L. : . . . . . *aerts Feuers* (*Ibid.*, l. 113 et 378).
- (Jean le), dit *Males*, h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif aux chartreux du Mont-S'-André-lez-Tournai, 1463 : une aigle éployée, accostée en chef de deux massues et accompagnée en pointe d'une 3<sup>e</sup> massue, accostée de deux étoiles. C. : une tête et col d'éléphant (Tournai, Chartreux, c. IV).
- (Benoit le), tient un fief du sgr. de Braine-l'Alleud, 1470 : un équerre contourné, mouvant du bord s. et de la pointe (Av. et dén., N° 1710).
- (Roland le), conseiller du duc d'Autriche, de Bourgogne, etc., receveur général de Flandre et d'Artois, 1480, 2 : une croix ancrée. Cq. cour. C. : un oiseau. L. : *S Roland le Feure* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 137, 224).
- (Roland le), conseiller du duc, etc., receveur général de Flandre, 1482 : un glaive, posé en bande, la pointe en bas, accompagné de deux (?) aigles (celle de d. est cassé). C. : une aigle, iss. d'un panier. L. : *S Roland . . . eure* (*Ibid.*, l. 391).
- (Jean le), dit *Boussart*, h. de fief d'Engnien, 1500 : une marteau accostée de deux étoiles. L. : . . . . . *le Feure* (Abb. de W.-B., c. 4008).
- (Jean le), même qualité, 1500 : un chevron. S. s. : un lion accroupi. L. : . . . . . *le Feure* (*Ibid.*).
- Jacques le *Febure*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1560, 2 : un arbre, accosté de deux coquilles. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief).
- (Jacques le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1580 : une branche à trois rameaux secs, celui du milieu sommé d'un gland (feuille ?), accostée en chef de deux croisettes potencées, ladite branche posée sur une terrasse (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru, c. 1).
- Adrien le *Febure*, même qualité, 1591 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois roses. S. s. : un lion (Mons, H. de fief).
- Febvre**. Jean le *Febure*, demeurant à Bruxelles, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1597 : un chevron, accompagné de trois têtes et col de licorne contournés. S. d. : une licorne saillante. L. : *S Ian le Febvre* (Gr. scab. de Bruxelles, A. G. B.).
- Jean-Gilles le *Febure*, tenancier juré héréditaire dans la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1693, 8, 1704, 5 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un marteau. L'écu entouré d'un cartouche. Sans L. (C. C. B., c. 53) (voir **Knibbe, Looz**).
- Fexhe** (Abraham de), dit de *Falcon*, échevin de Liège, vers 1450 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un croissant, surmonté d'une étoile ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande, chargée de trois coquilles. T. : un ange. L. : *S Abraham de Fexhe* (C. de B.) (voir **FEIX**).
- Fief** (Jean du), même qualité, 1602 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une tête et col de bouc, surmontée d'une étoile et accostée en pointe de deux autres étoiles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une barre, chargée de trois croisettes. C. : une étoile (Mons, H. de fief).
- Fiefve** (Grégoire) (Fiefvé = Fiévet ?), à Flobecq, tient, par achat de Jean le Clercq, fils de feu Jean, un fief du château de Flobecq, 1562 : un cor de chasse contourné, surmonté de deux quartefeuilles (Fefs, N° 10333).
- FIENLLES** (Fiennes ?) (*Willame sires de*), chevaliers, 1293 : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : . . . *Gvillermi domini de Fient . . . militis*. C.-sc. : écu au lion. L. : ✠ *Sigillum secreti mei* (Fl.) (voir **Fiennes, Haverskerque, LYAUNE, PLANCHE**).
- Voir *Invent. analyt.*, N° 700.
- Fiennes** (Robert, sire de), connétable de France, 1366 : un lion. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons accroupis. L. : . . . . . *rt sire de Fien . . .* (Arch. commun. à Gand) (voir **FIENLLES, Luxembourg**).
- Dans l'Inventaire, par MM. Pr. VAN DUYSSE et E. DE BUSSCHER, il est appelé, abusivement : sire de FIEULES. D'après l'Armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCO, le sire de *Fiennes* portait : *d'argent à un lion noir rampant*.
- Fierens**, etc. *Walter Fierijns*, échevin d'Anvers, 1398 : trois pals ; au chef chargé d'une aigle (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 6-10) (voir **Otte**).
- Nicolas *Fierin* reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, héritée de feu sa mère, veuve de Jacques [de ?] Zwervagher, rente inscrite sur la vie de Madeleine, femme de Jean van *Scoreesse* (Escornaix), chev., sgr. de *Haissene*, et sur la vie de Marguerite, femme de Nicolas *uten Hove*, toutes

deux filles de feu Georges *Fierin* et sœurs dudit Nicolas, 1462 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux crocs (?), adossés, passés en sautoir, et un semé de billettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. C. : un poisson engoulant le cq. L. : *S Claeis Fierins* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 391).

**Fierens**, etc. Simon *Fierins*, amman et geôlier (*vangheneshaudere*) du duc de Bourgogne, au métier de Somergem, 1471 : coupé; au 1<sup>er</sup>, cinq pointes flamboyantes (flammes), iss. du coupé; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ..... *Fierins* (Ibid., l. 157).

— Guillaume *Fierens*, lieutenant de la cour féodale du damoiseau Jean van *Bailleth*, à Neerlinter, 1524 : un lion (assez fruste) (Diest, liasse de Neerlinter).

**Fierlant** (Ferdinand-François de), écuyer, licenciés-droits, échevin de Bruxelles, 1753, 65, 73 : parti d'argent et de gueules, à la rose broch., de l'un en l'autre. C. : une rose entre une ramure de cerf (E. G., 326; M. van der Elst et Ord.).

**FIERMONT** (*Fermont*?) (Nicolas van et *dou*), reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 226 francs (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : trois roses à six feuilles. L. : *S Colart dafiermont* (B.).

Par suite d'une erreur du scribe, une des quittances, relative au deuxième sixième, est datée du 20 août 1366; lisez : 1396.

En 1397, il reçoit le troisième sixième, qui parfait la moitié des 226 francs; cette moitié s'élève à 93 vieux écus et 15 gros de Flandre.

**FYES** (Fy?) (*Johan de*), cousin de *Libyers*, *fus Johan d'Oley*, manans a *Dolhem* (Dalhem) sc., pour celui-ci, avec *Giley de Bryamont*, pour une rente qu'il reçoit du sénéchal de Fauquemont, 1386 : une fasce de vair de deux tires (assez fruste) (B.).

— Jean *Fijes*, et *Fijts*, échevin de la haute justice de Verte (à St-Trond), 1524; tenancier de Jean van *Hinnisdael*, dans sa cour de Borlo, 1534 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile (Ord. et S.-T., c. 13).

**Fiévet**. Nicaise le *Fivet*, h. de fief de l'abbaye de Wauthier-Braine, 1472 : un arbre terrassé. L. : *S Ni . . . . le Fievat* (Abb. de W.-B., c. 4009).

— Jacques *Fiefvet*, h. de fief de Flobecq et Lessines, 1546 : une herse de labour triangulaire. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10282).

— Nicolas *Fievat*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1548 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné en chef de deux roses. Le bas de l'écu et le C. sont cassés (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— Philippe le *Fiefvet*, même qualité, 1550 : un chevron d'hermine, accompagné en chef de deux trèfles et en

pointe d'une étoile à cinq rais. T. : un saint, portant de la main droite un glaive (?) et de la gauche un livre ouvert (Fiefs, N° 10468).

**Fiévet**. Jacques *Fiefvet*, même qualité, 1585; sc. à Avesnes, 1592 : trois roses à six feuilles, accompagnées en cœur d'une abeille. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue de la main gauche. L. : *S Jacques Fiefvet* (Mons, H. de fief, et Mons, Gr. scab. d'Avesnes) (voir **Fiefve**, **Lourdo**, **MAREZ**).

**Fikere** (Laurent de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 431 mout., 1374 : une fasce échiquetée, surmontée à d. d'une étoile, et un lambel. L. : *S Laurentii Fikere* (B.).

— (Nicolas de), prisonnier *illec*, sous la bannière de Redelgem; i. t. : 232 mout. et un gros de Fl., 1374 : diapré, à la fasce échiquetée, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Nicolaus (!) de Fikere* (B.).

Il est probablement ce *Cole Fiker* que le compte de la Saint-Jean 1370-la Saint-Jean 1371 mentionne comme maieur de Campenhout (C. C. B., N° 2357).

**Fijck** (*Boudijn*) (fils d'Adrien), échevin de Rotterdam, 1476 : trois feuilles de tilleul, sans tige, renversées, accompagnées en cœur d'une étoile. C. : un vol (U.).

— (Adrien) van *Hove*, échevin *illec*, 1490 : même écu. C. cassé (U.).

— (Josse et Adrien), tous deux fils de Thierry et échevins *illec*, 1538, respectivement 1541 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut. C. de Josse : une aigle iss. C. d'Adrien cassé (U.) (voir **Birgel**).

**Fimal**, voir **Coene**.

**Fines** (Jehan de), maieur de Mons, h. de fief de la cour d'*illec*, 1523 : une gerbe; au chef chargé d'une rose. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief).

**Finet** (Luc), tenancier juré héréditaire dans la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1597 : cinq losanges, aboutés, accolés, en croix. L. : *S Lucas Finet 159[1?]* (C. C. B., c. 48).

— (Luc), même qualité, 1627, 9, 32 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois houppes; au chef de quartier chargé d'un renard élané; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, cinq losanges, aboutés, accolés, en croix. C. : un buste imberbe, coiffé d'un bonnet. L. : *S Lucas Finet* (C. C. B., c. 47 et 48) (voir **Cuijermans**, **Robeerts**).

**Fiquelmont** (Robert de) tient du roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, du chef de la châtellenie de Briey, un fief à Fiquelmont, etc., 1456 : trois pals. C. : deux cornes de bœuf (Lorr., *Briey*, B., 592, N° 232).

— *Waultrin de Fiquelmont*, écuyer, prévôt de Briey, tient du duc de Lorraine, etc., du chef de la châtellenie

lenie de Briey, la moitié de la sgr<sup>ie</sup> de Remonville-lez-Villers, devant Rombay, dont Nicole Roussel (Roucel), chev., citain de Metz, tient l'autre moitié. etc., 1534 : trois pals, au pied fiché. Même C. L. : *S Watri de Fiqlmot* (Ibid., B., 593, Nos 68, 71, 76).

**Fiquelmont.** *Honoré seigneur Robert de Ficquelmont*, écuyer, sgr. d'Andreny (Anderny), en partie, sc. un acte de Nicolas des Aincherins, écuyer, sgr. de Joudreville, en partie, 1536 : coupé, au 1<sup>er</sup>, un loup passant ; au 2<sup>d</sup>, trois pals. Même C. L. : *Robert de Fiquemont* (Ibid., N° 75) (voir **Clémery**, **Landres**, **VIENNE**).

**Fisenne.** *Anseal de Fiesines*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 90 mout. et 6 vieux gros, 1374 : une aigle, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. : ✠ *S Ansial de Fisine* (B.).

— *Pierart van Phiesimes*, prisonnier illec, sous Robert de Namur ; i. t. : 64 1/3 mout., 1374 : une aigle, un bâton en barre broch. et un lambel, broch. en cœur sur le tout. L. : ✠ *S Pirar de Fssin* (B.).

**Fischbach.** Jean van *Visbach* (fils de Georges), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cronenburg ; i. t. : 480 mout., 1374 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une croisettes, au pied fiché. C. : deux poissons, couchés l'un sur l'autre, sommés d'un plumeau (formé d'un panache de plumes de coq, attaché sur une boule, soutenue d'une tige). L. : *S' Iohann van Uisbach* (B.).

— *Robijn van Vispach*, jadis prisonnier illec, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 170 2/3 mout., 1374 : deux poissons adossés, accompagnés de huit croisettes, au pied fiché, rangés en pals, 2, 3, 2. L. : *S' Robyn van isbach* (B.).

**Fischenich.** *Winricus de Vischenich et Winricus, filius eius, milites*, se portent cautions. envers la ville de Cologne, pour *dominus Henricus de Ossendorp* (Ossendorf), *miles de Bunna*, ainsi qu'ils l'ont dit dans un acte spécial ; 16 août 1288 ; sceau du père : un semé de fleurs de lis et une fasce broch. L. : ✠ *S' W . . . . de Visschenich milit'* (Ville de Cologne, N° 523).

Ossendorf avait été fait prisonnier, à Worringen, par ceux de Cologne, d'après un autre acte, du 20 du même mois (Ibid., N° 524).

— *Coyntzo de Vysschenich, filius quondam domini Coyntzonis de V., militis*, tient, de l'église de Cologne, *castrum seu mansionem in Vysschenich*, dont *Goydchim de Byntzfelt*, sa mère, possède l'usufruit, 1371 : une fasce, surmontée à d. d'un poisson, posé en croissant versé. L. : ✠ *S' Coyntze van Fisschenich* (Duss., Col., N° 914).

**Fischmarkt**, voir **COLEN**.

**Flameng** (Jean le), bourgeois de Tournai, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, rente inscrite sur sa vie et celle de *Haquinet de Touwart*, 1463 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois lions ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fleur de lis florencée (**Aubremont** ?) Très cassé ; l'écu, seul, est resté intact) (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 391).

— Jean le *Flamencq* reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, rente inscrite sur sa vie et celle de *Hacquinet de Touwart*, son frère, 1477 : trois écus, frustes, accompagnés au pointe du chef d'un anneau, et un bâton en barre (non broch.). L. : *I seel Iehan le Flamen* (Ibid., I, 391).

— *Maistre Guillamme le Flameng*, licencié-ès-droits, sgr. de Houtain (-le-Mont) et de *Noefvilles-lez-Sougnies* (Neufvilles-lez-Soignies), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1530 : un chevron, accompagné de trois roses. C. : une rose entre un vol (V<sup>te</sup>-Desmaisières) (voir **Hulin**).

— Pierre *Flameng* (sic !), h. de fief du Hainaut, 1573, à Bavay : un *agnus Dei*, regardant, passant sur une terrasse. T. s. : une femme nue, agenouillée. L. : *Piere le Flameng* (Mons, Gr. scab. de Bavay) (voir **Flamens**).

*La mayson surnomé le FLAMENG : d'asur, au sautoir d'or, semez sur l'asur de croes crosez, pomelés à pointes fycés tout d'or.*

*La mayson surnomé LE FLAMENG DE GAND : d'or, à troes bendes d'asur, à la bordure de gueulle, et crye : Sysoing !* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne noblesse de la conté de Flandres*).

**Flamengrie** (Les échevins de la), 1566, 74 : un bandé (**Roisin**). L'écu entouré d'une guirlande de raisins et de pampres. L. : ✠ *S' eschal de la ville de Flamengrie* (Mons, Gr. scab. de La Flamengrie).

**Flamens** (*Reniers li*), changeur et bourgeois de Paris, 1289 (n. st.) : une bande, accompagnée de trois croisettes ancrées, 1 en chef à s., 2 à d., celles-ci rangées en bande. L. : ✠ *Ren . . . . .* (Fl.) (voir **Flameng**).

Voir *Invent. analyt.*, N° 480.

**Flandre** (Philippe, comte de), 1162 : type équestre ; l'écu à un lion. Le comte est coiffé d'un chapeau de fer cylindrique, à nasal ; sur le côté latéral de ce chapeau figure un lion naissant. L. : ✠ *Sigillum Philippi comitis Flandrie*. C.-sc. : type équestre, à dextre ; l'écu et la bannière, barlongue, à un lion. Chapeau avec lion naissant comme sur le grand sceau. L. : ✠ *et Viromandie* (=Vermandois) (grand Séminaire de Bruges ; Abb. des Dunes).

C'est là le sceau armorié le plus ancien connu.

— Robert, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, sire de Béthune et de Termonde, 1272 : type équestre ; le bouclier à un lion et à un lambel

à cinq pendants L. : ✠ *S' Roberti primogeniti comi . . . . . ndrie*. C.-sc. à l'écu au lion et au lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *Secretvm Roberti de Flandria*.

- Flandre.** *Robertus, primogenitus comitis flandrensis, comes nivernensis, dominus Betunie et Terremonde*, 1275; assiste, comme pair du sire de Gysoing, lors de la cession, au comte de Flandre, du château de Peteghem, 1286 : type équestre; le bouclier et la housse au lion et au lambel à trois pendants broch. Sans C. Ornement du chanfrein : un écran échancré. L. : ✠ *S' Roberti primogeniti comitis Flandrie comitis nivernē*. C.-sc. : écu au lion et au lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *Secretvm Rob'ti comitis nivernē* (Fl. et Nam., N° 198).
- *Phelippes, chevaliers, fus monsieur Guy, conte de Flandres*, 1284 : type équestre; le bouclier, la housse et l'ailette au lion et au bâton broch., chargé de trois coquilles. C. et ornement du chanfrein : un éventail garni de fleurs de lis (très cassé). C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretvm Philippi filii comitis Flandrie* (Fl.).
- *Willaumes de Flandres*, fils du comte Guy, chev., 1285, 6 : type équestre; le bouclier et la housse au lion et au bâton broch. L. : ✠ *Sigillo . . . . . mitis Flan . . . . . C.-sc.* : écu aux mêmes armes. L. : ☉ *Is G filii comit . . Flandrie* (Baudeloo; Nam., N° 198).
- Le même, 1291 (n. st.) : type armorial; même écu (Ibid., N° 229).
- *Bauduins de Flandres*, chev., fils du comte Guy, 1285 : type équestre; le bouclier et la housse au lion et à la bordure engrêlée. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Baldo . . . filii . . . is Flandrie*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretvm mevni michi* (Baudeloo).
- (Isabelle, comtesse de) et de Namur, 1291 (n. st.) : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite une fleur de lis et accostée deux écus; A, un lion; B, un burelé et un lion cour. broch. L. : ✠ *S' Elyzabeth comitisse namvcensis*. Contre-scel : un écu au lion (Nam., N° 229).
- (*Noble homme me sire Guys de*), chev., frere a men signeur le conte (Jean de Namur), 1300 : type équestre, petit module; le bouclier, la housse, la bannière et l'écu du contre-scel, au lion et au bâton engrêlé broch. C. cassé. Sur le chanfrein : un écran échancré. L. : *S' Geidonis fillii (!) comitis Flan . . .* (Ibid., N° 305).
- *Mahaus, fille au conte de Flandres*, 1314 : un lion. L'écu entouré de quatre petits écus, chacun à trois bandes et à la bordure engrêlée, ces écus en-

tourés de branches de chêne. Sans L. (Fl., N°s 1291, 5, 6, 9).

**Flandre.** *Jehans de Flandres, seigneur de Neele et de Terremonde*, donne quittance au sire de Malines, 1324 : type équestre; le bouclier, l'ailette et l'écu du contre-scel, au lion et à la cotice broch. C. et sur le chanfrein : un lion assis. L. : *S' Iohis de Flandr' milit' dni de Nigella z de Crepi . . . o* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 292).

- (La comtesse de), 1361 : parti; A, un lion; B, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion cour., à la queue fourchée (**Brabant-Limbourg**). Sans légende (B.).
- (Henri de) et Philippine, sgr. et dame de Montjoie et de Fauquemont, chargent sire Renier de *Schoynouwen*, sgr. de *Schoynvorst*, de garder Bütgenbach, Sanct-Vith et Euskirchen, *ind in dem selven slossen* (sic!) *amplude ze setzen ind wutzetsen*, et de négocier *mit unsen susteren, der abdisen van Mabutge* (Maubeuge), *der vrouwen van Breyderode, der vrouwen van Schoynecghen* (Schönecken) *ind mit unser suster van Riginsleyne*, 1353 (le sceau de Henri est tombé); il sc. un traité entre Wenceslas et Jeanne de Brabant et Louis de Male et sa femme (ces deux derniers l'appellent : *onse lieve neve*), 1361 : un lion cour. et une cotice composée, broch. Cq. cour. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. : deux léopards lionnés accroupis, chacun monté par un h. sauv., brandissant un fléau. Sans légende (Duss., *Jul.-Berg.* N° 360, et B.).

Comp. H. GROTE, *Stammtafeln*, p. 267. Cette vaste compilation généalogique confectionnée, d'ailleurs, sans prétentions scientifiques, ne doit être consultée qu'avec la plus grande circonspection.

GUILL. GUIART, *Branche des royaux lignages* (comm. du XIV<sup>e</sup> s.) blasonne Flandre :

*De fin cendal à or semblable | A un lyon rampant de sable* (v. 8074-5).

Voici, d'après GELRE, le blason de *her Henric van Vlaenderen*, h. du roi de France : d'or au lion de sable, armé, lamp. et cour. de gueules; au bâton, composé d'argent et de gueules, broch. Volet d'argent. Cour. de sable. C. : une tête et col de lion d'argent (non colorié!) lamp. de gueules, entre un vol de sable.

GELRE donne ainsi les armes d'un vassal brabançon, nommé *die Haze van Vlaenderen* : d'argent plain; au fr.-q. d'or, chargé d'un lion de sable. Le cq. d'or. Volet d'argent. Cour. d'azur. C. : une tête et col de lièvre d'argent entre un vol d'azur, semé de feuilles de tilleul renversées, sans tiges, d'argent.

Il attribue, enfin, à *Lodewyc die bastert*, sans indication de nom de famille, ni de nationalité : le même écu qu'audit *Haze*, le lion lamp. de gueules. Volet d'argent. Cour. de gueules. C. : un cygne (entier) d'argent, becqué de gueules, entre un vol d'azur.

- (Sœur Gertrude, fille naturelle de messire Baudouin, bâtard de), religieuse au couvent de *Nuefbo*, ou *Niewen Bossche*, près de Gand, reçoit une rente viagère sur le domaine de Termonde, 1390, 1408, 24 : plain; au fr.-q. chargé d'un lion (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 70, 71).

**Flandre** (Guy, fils de messire Guy, bâtard de), reçoit une rente annuelle de 300 livres parisis, sur les *briefs* d'Assenede, 1390, 4 : même écu. T. : un personnage (indistinct) (Ibid., l. 222).

— (Guillaume de), comte de Namur, sire de Béthune, 1392 : un lion cour. Le volet semé de feuilles de tilleul, sans tiges, renversées. C. : un vol. Le timbre accompagné de cinq feuilles dentelées, l'une au-dessus et deux de chaque côté, rangées en fasce, ces dernières quatre accompagnées de quatre lettres *r*, deux de chaque côté, l'une au-dessus, l'autre au-dessous (Nam., N° 1219).

— (Marguerite, fille de messire Guy, fils de messire Guy, jadis bâtard de), femme de Louis de *Theimseke*, reçoit une rente sur les *briefs* d'Assenede, 1401 : plain ; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : *Margriete van Temseke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— (Guy, fils de messire Guy de), 1409 (n. st.), 13, 20, 22, 3 : même écu. G. : un vol, chargé d'une croix. L. : *Sigillum Ghy* . . . . . (Ibid., l. 222).

L'acte de 1409 (n. st.) le dit fils de messire Guy de Flandre, fils de messire Guy, bâtard de Flandre. En 1413, il figure comme second tuteur de Daniel de *Theimseke*, fils de Louis ; le premier est Michel de *Theimseke* (Ibid.).

— Le même, 1424 : mêmes écu et C. S. : un lion à d. et un . . . (cassé) à s. L. : . . . . . [*de Voets?*] . . . . . (Ibid., l. 222).

— (Louis de), écuyer, conseiller du duc de Bourgogne et son bailli du pays de Waes, 1453 : même écu, un bâton broch. sur le fr.-q. Cq. cour. C. : une tête et col de lion (?) entre un vol semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. S. du cq. : deux léopards lionnés. L. : *S Loys de Flanders b* (= bâtard) (Ibid., l. 240).

— (Louis de), sgr. de Praet, époux de Jossine van Praet, tient, de la sgr<sup>ie</sup> de Wesseghem, six fiefs à Knesselaere, 1517 : très fruste ; un chevron . . . C. : un vol (Fiefs, N° 10881).

— (Josse de), écuyer, dit de Praet, sgr. de *Oenlede* (Onlede), Beveren, etc., sc. un acte, à Bruges, 1523 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion à la queue fourchée. Sur le tout ; parti ; *a*, un chevron ; *b*, . . . C. : un buste entre un vol (*Deijnze*, c. L.).

Voir sur lui aux noms de *Hulstere*, *Capelle*, *Ostin*, *Zuudt*, *Tornout*.

— (Philippe de) tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Nazareth, 1384 : un lion (cour.?) (Fiefs, N° 3219) (voir **Bauwens**, **Béthune**, **Bortoen**, **Bourgogne**, **Dongelberg**, **Dringham**, **Esnès**, **Fauquemont**, **Gueldre**, **Hautem**, **Croy**, **Vos**).

**Flandroy** (Jérôme), h. de fief du Hainaut, 1305, à Braine-le-Comte : un chevron, chargé d'un point, ou petite boule, et accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une lettre *p*. T. : un ange. L. : *S Jerome Flandroy* (Braine-le-Comte, Arch. de Pégli.).

**Flecken** (?) voir **Harscheidt**.

**Flecko** (*Henricus dictus*), miles, h. de Guillaume, comte de Berg, 1303 : une fasce bretessée et contre-bretessée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 154) (voir **Schinnen**).

**Flémalle** (Thierry de), souverain maieur de Liège, 1265 : une fasce de cinq fusées. L. : *S Theoderici de .lemalle villi . . . eodiensis* (C. de B.).

— (Guillaume de), échevin *illeg*, vers 1320 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile. L. : *S Wilhi domicelli S . . . . . leod'* (Ibid.).

— Gossuin de *Flemale*, un des *hommes delle cyese Dieu*, appelleis *alluens*, jugant entre *Sainte Marie et Saint Lambert*, eglises de Liège, 1391 : un sautoir, accompagné en chef d'un maclé. L. : *S Goscwin . . . . .* (Duss., *Stav.-Malm.*, N° 105).

Voir HEMRICOURT, *Miroir des Nobles de Hasbaye*.

**Flenques** (Jehan de), h. de la châtellenie de Courtrai, 1421, 6, 37 : une bande, chargée de trois . . . (coquilles?) et accompagnée de six roses, rangées en orle. S. : deux griffons. L. : *S Ian . . . lenken* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 53, 6, 7, 8).

**Fléron** (Thierry de) reçoit de la duchesse de Brabant des acomptes sur sa créance de 200 fl. de Holl. (guerre de Gueldre), 1396 (2 actes) : un burelé et un lion cour. broch. L. : *S \* Tiri de Fleron* (B.).

Voir HEMRICOURT, *Miroir des Nobles de Hasbaye*.

Un tiers de ces 200 fl. s'élève à 41 vieux écus, 2 escallins, 9 deniers, 1 *inghels* de Flandre.

**Flerzheim**. *Jacob von Flersheim*, *eyn wolgeborn knecht*, déclare avoir été fait homme du comté de Luxembourg, par Charles, roi des Romains, de Bohême, etc., 1349 : une fasce, surmontée à senestre d'une étoile. L. : *S Jacobi armigi v Flersh* (!) (Lux., c. II, l. VIII, N° 7).

**Fleurs** (Jean), appelé, dans un autre acte : *Jan Lemssoene*, échevin de Kieldrecht, 1446 : une ancre. L. : *S Ian Lems . ene* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-4).

**Fliesteden** *Raboyde der Scheyle van Vlyssteden*, chev., fait savoir que *her Johan, wanne here zu Riverscheit, anige heren Johans, nu des heren van Riverscheit*, a reçu en fief, de Gérard, comte de Juliers, *dat vurburghen van der bourg zu Beilbur* (Bedbur), *in den zyden dat id gemaicht wart*, 1341 :

un fascé de six pièces, la 2<sup>e</sup> chargée à d. d'une étoile. L. : † S Rob . . . . . de olde . . . . . militis (Duss., *Jul.-Berg*, N° 440).

**Flingern.** *Haye de Vlingherin* vend une rente à l'église Saint-Lambert, à Dusseldorf, 1353; *Haik van Vlyngeren et Ayleyt*, sa femme, ont vendu à un homme discret (*eme bescheiden manne*) *Ailv Brugmans soyne*, bourgeois de Dusseldorf, une rente sur un bien situé hors la porte de Ratingen, 1365; il scelle en 1377: deux crocs, passés en sautoir, munis au bas de poignées en guise d'anneaux. L. : *S Hak van Wlirien* (!) (Duss., Chap. de Dusseldorf, Nos 30, 38, 50).

— *Godert Haeck van Vlyngeren* décl. avoir été satisfait, par *Gobel Eyfeler*, en ce qui concerne un bien sis *tusschen der walckmoelen ind myr*, 1393: même écu, mais les crocs arrondis, et brisé au point du chef d'une étoile. L. : \* *S' Godart Hack van VVlynmryn* (Ibid., N° 75<sup>bis</sup>).

**Floers**, voir **Dinther**.

**Floyon** (Mgr. Jean, sgr. de), chev., h. de fief de la comtesse de Hainaut, 1354: fascé de vair et de . . . de six pièces, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> chargées de sept, respectivement 3, 3 et 1 coquilles. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux lions (entiers) affrontés. L. : . . . . . *Iehan* . . . . . (Mons, Abb. d'Epiniel).

— (Jean, sgr. de) et de *Thier-le-Chastel*, et sa femme. *Phelippe* de Werchin, dame desdits lieux, ratifient une donation, faite, il y a environ un an, par leur *sœur*, Jeanne de Werchin, sénéchale de Hainaut et *baronnesse* de Flandre, aux Chartreux de Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1428: fascé de vair et de . . . de six pièces, la 2<sup>e</sup> chargée de deux coquilles (Tournai, Chartreux, c. 1) (voir **Werchin**).

Voir HEMRICOURT, *Le Miroir des Nobles de Hasbaye*.

D'après GELBE, *die here van Floyon*, h. du «duc» de Hollande (de Hainaut, etc.), portait: fascé de vair et de gueules de six pièces, les pièces de gueules chargées de six (3, 2, 1) coquilles d'or.

L'armorial du xiv<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCO, *M.* (Mgr.?) de Fleon portait: *fessé de vj pièces de vair et de gueules sur les fesses iij coquilles d'or* (sic!).

**Flokias** (*Counars*), échevin de Namur, 1354; h. du comte, 1356: trois losanges; au fr.-q. broch., plain; au chef de quartier denché. L. : \* *S Covnar Flokia* (Nam., Nos 787 et 814).

**Flocket**, voir **Oupeye**.

**Florange.** Philippe, sire de *Floryanges*, chev., donne un acte à l'abbé d'*Orvaus* (Orval), 1280: un lion et une bordure (simple). L. : . . . *Philip* . . . . . i d . . . . . en . . . (Lorr., *Briey*, B, 590, N° 57).

Cet acte fut scellé par *Colars de Floryanges*, sires de *Neirey*, chev.; son sceau est tombé.

**Florence** (Gérard de) sergent et receveur du comte de Flandre, 1292 (n. st.), 92: diapré à un chat passant. L. : *S Gherart . . Florence recevev . . . . . nte de Fl . . . . .* (Fl., Nos 618 et 647) (voir **Renesse**).

**Florens** (Arnould), h. de fief de Jean van *Kerckeem* (l'acte a trait à un cens a *Hochschem* = Hoxem), 1371: d'hermine, au chef chargé de trois pals. L. : \* *S' A' nold . . filius Walteri* (!) (S.-G.).

**Florenville** (Gérard de), écuyer, h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1366: trois bandes et une bordure engrêlée. T. d. : un chevalier, armé, appuyant son glaive sur l'épaule droite, le casque cimé de deux pattes de lion, ledit chevalier iss. derrière un léopard couché. L. : . . . *art de Florenville* (Lux., c. IV, l. XVIII, N° 9).

— (Rasse de), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 143 1/3 mout., 1374: un bandé et une bordure engrêlée. C. : une tête de léopard entre deux pattes de lion recourbées, affrontées. L. : *S Rasse de Floreincille* (B.).

Sire Jean van *Orgo* garantit l'authenticité de son sceau, envoyé à Bruxelles *ad hoc*.

— (Gérard de), reçoit, de la duchesse de Brabant, etc., un acompte sur 600 francs (guerre de Gueldre), 1396: un barré et une bordure engrêlée. T. d. : un chev., iss. derrière un lion couché, tenant son glaive de la main droite, le casque cimé de deux pattes de lion. L. : *S Gerart de Floreincille* (B.) (Pl. 7, fig. 153).

Un barré, et non trois barres, comme sur la planche.

— (Noble seigneur René de) écuyer, sgr. de Fains, sc. un acte de Nicole Roucel, sgr. de *Marcey*, 1499: un lion et trois bandes broch. (bordure?) C. : deux pattes de lion, en chevron renversé. L. : *S Rene de Flora . ville* (Lorr., *Briey*, B, 593, N° 25) (voir **Heneko. Trazegnies**).

Le lion est fortement en relief. Ce n'est pas une « ombre » de lion.

**Floridas**, voir **Lannoy**.

**Florin** (Jean), h. de fief de Jean, sgr. de Calonne, 1403: une croix ancrée (Tournai, Chartreux, c. IV).

**Flormanni.** *Godefridus, filius Floirmanni*, échevin de Maestricht, 1287: une croix de dix besants, ou tourteaux. L. : † *S' Godefridi Flormanni scab traieet* (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 23).

**Florzée.** Everard van *Florezeze*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 732 mout., 1374: une fasce, chargée d'un anneau et accompagnée de trois (2, 1) losanges. L. : *S Ev . . . rd de Flor . . .* (B.).

**Floverich.** Johan van *Vloverke*, chev., sc. un acte de Jean van dem Forst, 1345: un lion et un lambel broch. Cq. cour. C. : un membre d'aigle, la serre

en haut. L. : ✠ *S' Iohannis d' Vloverich milex* (!) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 489).

**FOEL** (Folx ?) (Jean de) (fils de Robert), appelé aussi Jean *Maghijns* (fils de Robert), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 60 mout., 1374, 3 : un losange, chargé d'une étoile à cinq rais, en chef à d., et deux merlettes, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *S' Iehans li fis Robier Magi* (B.) (Pl. 7, fig. 134).

**Foet** (Jean), échevin de Tirlemont, 1418; alleutier du quartier de Tirlemont, 1421 : parti; au 1<sup>er</sup>, une bande; au 2<sup>d</sup>, trois maillets penchés et un chef chargé de trois pals. L., 1421 : ✠ *Sigillum Iohannis Foet* (Gr. scab., Louvain, c. 5643, et S.-G.) (Pl. 7, fig. 153).

**Fogelwayder** (Maitre Jean-Bapt.), échevin de Bruxelles, 1627 : une bande, chargée de quatre étoiles. Cq. cour. C. : un homme iss. (?) (Brux.).

**Focaert** (Henri), échevin de Tervueren, 1333 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' H . . . . . i dcī Fokaert* (S.-G.).

— (Jean), échevin *illeg*, 1333, 8, 63 : même écu. L. : ✠ *Sigil' Iohannis dcī Fokaert* (S.-G.).

**Fol** (Jean le), bailli de *Broucbourc* (Bourbourg), donne une charte, avec les h. de fief de Cassel, 1397 : trois roses. L. : *S' I . . . de Fol* (C. C. B., Acquits de Lille, 188).

**Folie** (*Raulins*, et *Rauvelin* de la), écuyer (*van der Folien*), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 84 mout., 1374, 8; 2 sceaux; 1374 : plain; au chef chargé de trois annelets, celui du milieu entourant une roue, les deux autres, chacun, un annelet. L. : ✠ *S Mahiev de War . . . (gini?)* (Pl. 7, fig. 156); 1378 : plain; au chef chargé de trois annelets (!). L. : ✠ *Ravlin de V . . . . .* (B.).

Raulin de la Folie, tout en disant sceller de son propre sceau, se sert donc, en 1374, du sceau d'un autre, sans doute un de ses plus proches parents (son père?).

**Follebarbe** (Frère Thomas), commandeur de Chantraine, reçoit un acompte du chef de Jean *Velrous*, tué à Bäsweiler, dans la troupe de la commanderie de Chantraine; i. t. : 98 mout., 1374 : une croix. L. : ✠ *S frere Thomas Folebarbe* (B.).

**Follers** (Gauthier), échevin de l'empereur, dans sa cour de Landen, 1529 : un mortier, à deux anses carrées. L. : . . . . . *Follers* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

**Folmariet** (Jehan dit), h. de fief de la comtesse de Hainaut, 1354 : trois (2, 1) hures de sanglier et trois maillets, posés en fasce et rangés en pal, 1 en chef, 1 en cœur, 1 en pointe. L. : ✠ *Saiiel Iehan . . . m . ries* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

**Fologne**, voir **BOLOGNE**, **Velroux**.

**Folx**. Scel ordinaire de la cour de *Foulx*, 1721 : un chevron, accompagné de trois coqs, les 2 du chef affrontés (**Cottereau**). L'écu sommé d'une couronne et entouré de deux palmes, les tiges passées en sautoir. L. : *Javche et Mont a Javche* (Gr. scab. *Jauche*, N° 4363) (voir **FOEL**).

**Fons**, voir **Boneffe**.

**Fontaine** (Gauthier de), h. du comte de Flandre et de Hainaut, 1213; *Walterus, dominus de Fontanis*, décl. avoir donné à l'abbaye de Bonne-Espérance : *totam eam decimam quam contra Godefridum de Requennies* (Requignies) *in parochia de Forcies* (Forchies, canton de Fontaine-l'Évêque) *tenebam*, 1213; *Watiers, sires de Fontn*, 1227 : une aigle et une cotice broch. L. : ✠ *S Walteri de Fontanis*. C.-sc., 1227 : même écu. L. : ✠ *Clavis sigilli* (Mons, Sainte-Waudru; Abb. de Bonne-Espérance; Fl.).

— *Bauduins, sires de Fontaines*, h. du comte de Hainaut, 1295; type équestre, le bouclier et la housse à la bande (fort endommagé) (*Nam.*, N° 272).

— Mgr. Baudouin de *Fontain[n]es, sires de Sebourck* (Sebourg), sc. pour *Gierlart de Mongardin* (Montjardin), châtelain de Wareme (voir **Celles**); 1356; sire de *Sebourch*, chev., reçoit de la ville de Nivelles, un paiement pour les dépenses qu'il y avait faites pendant la guerre du duc de Brabant contre le comte de Flandre, 1356, le lundi, avant la Saint-Thomas; sire de *Sebourck et de la Marche*, reçoit, du Brabant, une rente sur Bois-le-Duc, 1364, 5; B. *van Fonteijnes*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Montigny; i. t. : 3096 mout., 1374; sc. pour *Casijn Morijs*, prisonnier, sous la même bannière; i. t. : 186 2/3 mout., 1374 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, une bande, chargée d'une merlette, posée dans le sens de la bande; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un burelé et un lion cour., broch.; au 4<sup>e</sup>, une bande (hachurée de traits verticaux). L. : *S Baudvin de Fontaines* (B., Nos 840, 856, 1929, 1934, 1982, etc.) (Pl. 7, fig. 157).

— *Mon seigneur Bauduins, sires de Fontaines, de Sebourch, de Melin* (Mellet) *et de le March et advoez de Souvry* (Souvret), et *Bauduins, ses aineis fuis, chevaliers*, sc. un acte de l'église N.-D. de Bonne-Espérance, 1396 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande, chargée d'une merlette, posée dans le sens de la bande (?); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un burelé et un lion cour., broch. Volet aux armes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quartiers de l'écu. Cq. cour. C. : un léopard lionné, cour., en arrêt. L. : *S' Baldvini de Fontaines dni de Sebovrk* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Bauduin, seigneur de Fontaines et de Melent* (Mellet), a joui, de par ses prédécesseurs, de temps



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLVI.

- Fig. 1. Godefroid de Jupieux
- Fig. 2. Arnould Cache de Nivelles
- Fig. 3. Jean van den Calsteren, chevalier
- Fig. 4. Guillaume die Closser
- Fig. 5. Ivain de Cortils

Combattant,  
tous, à Bäsweiler,  
dans l'armée  
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



immémorial, de toute tel hauteur, justice, seigneurie, terre, rentes, possessions, droitures et revenues que je ay et puis avoir en le ville et terre de Souvrey, comme sires et hauls voes dicelle, sans de ce avoir fait aucun relief a men tres redouble seigneur . . . le duc de Brabant; en 1413, sire Henri de Berghes, sénéchal de Brabant, a voulu le contraindre a serviches et droitures, du chef de Souvry, au même titre que les autres villes du Brabant, sous prétexte que lui et ses prédécesseurs l'avaient fourcelée et soustraite hors doudit pays de Brabant, et a saisi Souvry et la sgr<sup>ie</sup> de Melen; alors, Bauduin a exhibé, devant ledit sénéchal et le conseil du duc, des lettres anciennes en datte de sys vings ans et plus, établissant comment ladite terre a été et doit être tenue; après enquête du sénéchal, le conseil ordonna main-levée; mais, depuis, cette sentence a été mise à néant, parmi tant que devens le jours de pasques communiiaux prochain ensuivant apries celui appointment qui fu fais en fevrier mil quatre cens et quinze je seroie tenu de le dite terre de Sovvrey relever a men . . . seigneur . . . de Brabant. En conséquence de quoi, il décl. l'avoir relevé, ce jour, date de l'acte, et en tenir reservet ce que je en tieng dou pays de Haynnav; le dimenche, vingt deusysme jour dou mois de march, 1415: même écu, la bande non chargée. Cq. cour. C.: une tête et col de lion cour. S.: deux griffons accroupis. L.: S Baudvin seigneur de Fo . . . . . Melent (B.).

HEMICOURT cite: Mons. Badewien Saingnor de Fontaines et delle Marche en Haynau (édition SALBRAY p. 71).

Voici, d'après GELRE, le blason de Her Boudewin de Fonteynis, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.): écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules à la bande d'or; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, fascé d'argent et d'azur (de 8 pièces), au lion de gueules, cour. d'or, broch.

**Fontaine** (Philippe-François, chevalier, vicomte de la) et de Harnoncourt, remet au roi de France le dénombrement de ces fiefs: « ledit vicomté, terre et sgr<sup>ie</sup> de Harnoncourt et des fiefs de Grier et Radru, deppandances dudit Harnoncourt », relevant, « de toute ancienneté » de la châtellenie de Virton, 1681: deux bourdons, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une coquille. L'écu sommé d'une cour, à 9 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

Il signe: Phylipe François visconte de La Fontayne. Voir: HUBERT GRAF D'HARNONCOURT JUNIOR, *Gesamm. Nachr. über die Familie der Grafen de la F.-d'H.-Unverzagt* (Vienne, 1894).

**Fontenelles-lez-Valenciennes** (Hélène, abbesse de l'église N.-D. de), 1534: deux bandes, accostant deux étoiles à cinq rais, 1 en chef à d., 1 en pointe à s. (et un petit besant, ou tourteau, en cœur?). L'écu posé sur une crose (Tournai, Quitt.).

**FONTENIERS.** Guillaume de (!) Fontenirs, maieur

de l'abbé d'Heijlisssem, dans ses cours de Noduwez, 1542, 4, et de Pellaines, 1549: trois forces (les pointes en haut); au fr.-q. broch. chargé d'un étrier. L.: S Willam Fonteniers (Heijl.).

**Fontoy** (Evrard de), chev., jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t.: 5799 1/3 mout., 1374; sire de Fontoy, sc. un acte avec Gilles, sire de Rodemack, et Hughes, sire d'Autel, 1374: trois tours. C.: un vol de l'écu. L.: S Er. i. de Fotoix s'd Mōktili (?) (B.) (Pl. 7, fig. 158).

Les tours sont représentées absolument comme celles des armes de Bouquemont, Dole, Tour, La Vaulx, Vizin.

**Fooz. Wautier de Fols**, vassal du comte de Namur, 1420: trois losanges, accompagnés en cœur d'une rose. Cq. cour. C. fruste (Nam., N° 1349).

— Gilles de Foul, à Mehagne, vend un bien au couvent de Salzinne, 1381: même écu, brisé en cœur d'une étoile à cinq rais (Nam., Sals., c. 516).

**FORAMINE** (Mathias de), échevin de Saint-Trond, 1350, t.: un chevron, accompagné de trois étoiles (S.-T., c. 5<sup>bis</sup> et 7).

**Fordes** (Guillaume de), 1330: trois lions; au fr.-q. broch., chargé d'une molette. L.: S' Willelmi de Fordes militis (Mons, Hainaut).

D'après l'Armorial de la fin du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCO, Mgr. Guill. de Foire portait: d'argent à III lioncheaux de gueules rampans à l. lambel de gueules.

**Foreeste** (Adrien van den), h. de fief de la châtellenie de Gand, 1519, 22: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un bâton, accompagné de six roses, rangées en orle; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, quatre chevrons. C.: une queue de paon. S.: deux lions. L.: . . . . . van de Foreeste (C. C. B., Acquits de Lille, l. 117).

D'après GELRE, Willem van Foreest, vassal du « duc » de Hollande, portait: d'argent à la fasce vivrée de gueules.

**Forge** (Germain de le), h. de fief du Hainaut, 1539, à Condé: une éclume, accompagnée en chef de deux marteaux et en pointe . . . (cassé). C.: une jambe humaine, le pied en bas. L.: S Germain de le Forge (Mons, Gr. scab. de Condé).

**Forges** (Jean de), écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t.: 665 1/3 mout., 1374: un lion cour. Cq. cour. C.: un lion cour., iss. L.: S Jehan de Fories (B.).

Il reçoit un acompte par le lieutenant du duché de Luxembourg.

**FORO** (*Henricus de*), échevin de Saint-Trond, 1265: trois roses (S.-T., c. 3).

**Forron** (P.), échevin d'Arlon, 1790: un senestrochère (non mouvant du bord), la main brandissant une

épée, accompagné de trois (2, 1) roses. G. : le senestrochère de l'écu (cachet en cire rouge) (Acquits de Brabant, N° 2987, A. G. B.).

**Forst et Vorst.** *Hermannus de Vorste, miles*, sc. l'acte de *Theodericus, advocatus de Ruremunde, miles*, qui se réconcilie avec ceux de Cologne, *propter conflictum qui accidit apud Würinc* (Worringen), où il avait été fait prisonnier; 1288. 21 juin : type scutiforme; trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S Hermannii militis de Foresto* (Ville de Cologne, N° 500).

— *Johan van deym Vorste* décl. tenir de Guillaume, margrave de Juliers, le château de *Luytzhayn* (Lûxheim), 1345; il lui inféode son bien *d'Aldenhoven*, 1345 : une aigle, chargée en cœur d'une étoile. C. : une aigle iss. L. : *S' Iohannis de Foresto* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 489 et 492).

— Jean van den Vorste est nommé, par l'archevêque de Cologne, bailli *zu der Hart* (Haardt), 1364; sc. un acte dudit, 1364; chev., vassal de l'abbé de Prüm, 1368; sc. des actes du duc de Juliers (1) et d'Adam de Husen (Hausen), 1374 : une aigle, chargée en cœur d'une étoile. L. (1368) : ✠ *S' Iohannis de Foresto milit* (Duss., *Col.*, N°s 831, 9; *Jul.-Berg*, N° 809; *Col.*, N°s 899, 940) (2).

(1) Cette charte est très importante pour l'histoire des *Rolman vom Thoirne* (*Col.*, N° 899).

(2) Deux personnages distincts?

— Hermann van dem Voerste reçoit une rente du comte de Berg, 1373 : un gironné de douze pièces; écu. en cœur plain. L. : *S' He . . . . . Vorste* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 898).

GELRE donne aux *Vuerste*, h. du duc de Berg : gironné d'or et de gueules de douze pièces; à l'écuss. en cœur de sable plain.

— *Ailf van deme Vorste* et Catherine, sa femme, cèdent au duc et à la duchesse de Berg leur maison *zom Vorste*, avec appartenances, en échange du *huys zo Modelchoiven* et du *hoff zor Straissen*, à Gerresheim, 1392; *Alef van dem Vorste, knecht* (voir *Elverfeld*), 1401 : plain; au chef chargé à d. d'un poisson, posé en bande. L. : *S' Adolphi de Foresto* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N°s 36 et 101).

— *Bernt van der Voirst* se déclare indemnisé, par le comte de Clèves et de la Mark, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1415 : plain, à la bordure componée. L. : *Sigillum Bernardis* (!) *de Voerste* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 732).

— Herman van den Voerste, drossard de *Huerde* (Hörde) (Mark), 1417; H. van den Voerste, h. du comte de la Mark, 1418 : même écu qu'Herman, 1373. L. : *S' Hermani de Vorste* (Ibid., N°s 746 et 765).

**Forst et Vorst.** Bernard van den Vorst sc. un acte de Thierry de Limbourg, 1423 : un gironné de dix pièces; écu. en cœur plain (Duss., *Werden*, N° 165).

— Jean van der Vorst, abbé de Saint-Pantaléon, a Cologne, 1449, 51 : dans le champ du sceau, rond, sous un dais, un prélat, en pied, tenant de la main droite un livre et de la gauche une crosse; dans le bas, un écu comme celui d'Hermann, 1373 (Duss., *Emmerich*, N° 41).

— *Der eyrbairer Tylman van der Vorst*, échevin *zer Banck* (*im Lande zur Heyden*), 1456 : une croix et un lambel broch. L. : . . . . . *Varst* (1) (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 50) (voir **Rolmann**).

**Forstbach.** Othon van Vorsbach (!) reçoit, de Gobel van Homborch (de la part du duc de Brabant), 25 moutons, pour un cheval usé (au service du duc), et 10 florins pour frais, 1363; donne décharge au receveur du Brabant, 1365 : un sautoir et un lambel broch.; écu. en cœur chargé de trois annelets. L. : ✠ *S Otte van Vorstbach* (B., N°s 1788, 1967).

Dans l'acte de 1365, le nom est orthographié abusivement : *van Voirsberch*.

— *Ri[c]kolt van Voerstbach* reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Limbourg, 1377, 9; 1377 : un sautoir; écu. en cœur, à trois annelets. L. : . . . *Rikalt van . . . rstbach*; 1379 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sautoir; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois annelets. L. : . . . *Rikalt van* . . . . . (B.).

**Forstum.** Paul van Voirstheim sc. un acte d'Ailart van Gruinsselt, 1377 : d'hermine (?) à la bande. L. : . . . *Pavvelst van Vo* . . . . . (B.).

Il est possible que ce que je blasonne « d'hermine » doive représenter un semé de billettes. S'il en est ainsi, je ferai remarquer que les billettes sont pointues vers la base et, en partie, légèrement recourbées vers la dextre.

— Henri van Vorstheim, écuyer, ayant été fait prisonnier devant Cologne, au service du duc de Luxembourg, etc., reçoit, par Jean, sgr. de Gronsveld, 65 *sware gulden*, pour sa rançon, etc., 1377 : une bande, chargée en cœur d'une étoile et accostée d'un semé de billettes. L. : . . . *eyndrich van Vors* . . . . . (B.).

Son frère, Paul van Vorstheim, sc. le même acte; le sceau est tombé.

**Fortin de LOBES (Lobbes)** (*Jehan, dit*), alleutier du Hainaut, 1443 : une couronne de feuillage, fleurie de quatre roses (Enghien).

**Forvie.** *Scotsart* (*Scotsard*) de Fourvy, chev., h. de fief de la duchesse de Brabant, 1391 (n. st.), 5 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, aboutés en pals. L. : ✠ *S' Scotsar de Forvies* (B.).

HEMERICOURT cite : *dame Johanne sereur de Monss*.

*Stochair de Forvie . . . , et on ancien et vaillant escuier nommeit Stochar de Forvie, dont il fut mess. Stochar de Forvie . . . , mort sans hoirs. De celui-ci, il fait un pompeux éloge (édition SALBRAY, p. 18 et 83).*

**Forvie** (Henri de), bailli de Wasseiges, h. du comte de Namur, 1410 : même écu, les losanges accolés. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne. Le sceau porte : *Forvies (Nam., N° 1392)*.

L'inventaire imprimé fait de *Henry de Forvie bailliv* : « Henri de Forville », en supprimant sa qualité de bailli de Wasseiges !

— Jacques de *Forvye*, échevin de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour à Merdorp, 1533 : dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés); écuss, en cœur plain, au chef denché. Même C. L. : *S Ia . . . de Forvie (Heijl.)*.

— François de *Forvye*, même qualité, 1533 : même écu, sans l'écuss, en cœur, les losanges surmontés d'un lambel. Même C. L. : *S Franch . . . de Forvie (Ibid.)*.

**Fosse** (Henri de le), h. de fief de Renaix, 1294 : dans le champ du sceau, un dextrochère, mouvant de l'encadrement, la main, gantée, soutenant un faucon contourné, ledit dextrochère surmonté à d. d'une étoile. L. : . . . . *i del Fosse (Nam., N° 263)*.

— Henri van der *Fossen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 30 mout., 1374, 84 (tombé); 1374 : une fasce, accompagnée en chef de trois coquilles, surmontées d'un lambel, et un bâton broch. L. : *S Iehan de le Fose (B.)* (voir **Dru[v]art**, note).

**Fosseroulle**, voir **Villers**.

**FOSSET** (Jean du), h. de Philippe de Clèves et de la Marck, sgr. de Ravenstein, Enghien, Aulnoy-lez-Valenciennes, etc., dans la sgrie d'Asnoit (Aulnoy), 1504 : une ancre, accostée de deux poissons, celui de d. posé en bande, celui de s. en barre. T. : un ange. L. : *Seel Iehan du Fosse (V<sup>ie</sup> Desmaisères)*.

— (Jean de!), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562, 76; greffier des *massars* de la ville de Mons, 1585, 6 : un *Agnus Dei*, avec auréole, regardant. T. : un ange (Mons, H. de fief).

— (Jean du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1591 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une hure de sanglier; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. C. : un h. iss., tenant de la main droite une masse à picotons (?) (il y a une tige légèrement courbée, sommée d'une étoile à cinq rais), appuyée sur l'épaule gauche (Ibid.).

— (Nicolas du), même qualité, 1591 : un chevron, accompagné en chef d'une étoile et d'un croissant et en pointe d'une hure de sanglier. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue dans le bras gauche (Ibid.).

Nicolas et Jean du Fosset, 1591, sont frères et fils de Jean du Fosset, qui scelle la même charte, mais dont le sceau est tombé.

**FOSSET** (Charles et Gilles du), frères, même qualité, 1618; le sceau de Gilles est tombé; Charles : une hure de sanglier. Le bas de l'écu est cassé; il ne semble, toutefois, pas que la hure ait été accompagnée en pointe d'un autre meuble. T. : un ange (?), portant de la main gauche un rameau (palme) (Ibid.).

**Fosseux**. *Ijsenbeele van Fosseus*, femme de *Lode-wijc van Reinghervliete, heere van den lande van Boelaer ende van Scendelbeke*, 1390 : parti; au 1<sup>er</sup>, une croix engrêlée (**Reigersvliet**); au 2<sup>d</sup>, trois jumelles (*Ninove*).

— (Jean, sgr. de) et du pays de Nevele, 1395, 1407 : trois jumelles. C. : une tête et col de chèvre. L. 1407 : *S Iehan sgr d Fosseus* (Els. et C. C. B., Acquits de Lille, l. 114) (voir **Hembise**).

— (Baudouin de), prévôt de Papingloo, 1443, 5, 6 : trois jumelles. T. : un ange. L. : *S sier Bavdvin de Fosseux* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43, 378).

**Fossier**, voir **Douillet**.

**Fou** (Lambert le), échevin de Liège, 1268, 70 : un léopard cour. L. : *S Lambert scabin leodiensis* (C. de B.).

**Foubert** (Jean), bailli de l'abbesse de Messines, dans sa sgrie de *Deuwelsmond*, 1417 : un **A**, surmonté d'une étoile. L. : . . . . *Foube . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91-2).

— (Guillaume), échevin de ladite abbesse, 1417 : même écu. L. : *S Willeme Foubert* (Ibid.).

**Fony** (Jean du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : deux roses en chef; le reste fruste. T. : un ange (Mons, H. de fief).

**Fouckart** (Jacques), même qualité, 1552 : une bande, chargée de trois étoiles. S. s. : un aigle (Mons, Abb. de Ghislenghien, 5804).

**Foul**, voir **Pontillas**.

**Foukaut**, voir **François**.

**FOULLOY** (*Robers de*), *clerc monsg. de Saint Pol*, sc. du sceau de son *capelain*, 1306 : une rose; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : *S Iohis de Ma . . . llo dci de Gan . ino (quid?) pbi* (Tournai, Chartrier).

**Foulon** (le), voir **Volder**.

**Fourbisseur** (Nicaise), bourgeois de Lessines, tient un fief des châtellenies de Flobecq et de Lessines, 1579; h. de fief d'icelles, 1583, 5; h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte relatif

au fief de *Ghameraiges*, à Flobecq, 1584 : une fasce, accompagnée en chef de deux roses et en pointe d'une étoile à cinq rais. S. s. : un griffon (Fiefs, Nos 10343, 10408, 10456-7).

**Fourmens**, voir **Toillier[s]**.

**Fourment** (Josse), h. de la baronnie de Silly, 1661 : un chevron, accompagné de trois épis. S. s. : un griffon. L. : *S Joo[ss]e Fovrment* (M. A. de Latre du Bosqueau).

**Fourneau** (Jean), clerc du bailliage du Hainaut et h. de fief de la cour de Mons, 1495 : un chevron, accompagné en chef de deux... (têtes de lion affrontées?) et en pointe d'un membre d'aigle, la serre en bas. T. d. : un chev. marin, brandissant son glaive de la main droite (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., liasse *Quévy*).

— (Jean), chev., sgr. de *Bagenrieu* (Bajenrieux), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562, 3 : même écu, en chef deux têtes de lion affrontées. C. : un membre d'aigle entre un vol (Ibid., c. I et II).

— (Philippe), échevin de Malines, 1586 : même écu (Mal.) (voir **Bajenrieux**).

**Fournier** (Jean), procureur du roi de France, au bailliage de Tournai, etc., 1470, 2, 7, 83 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une étoile à cinq rais. C. : un vol. T. d. : un h. sauv., sans massue. L. : *S Iehan Fournier* (Tournai, Chartrier).

**Fouron**, voir **Voeren**.

**Fraen** (*Jan Willems zoen die men heijt*), juge à *Meduwen* (Meeuwen), 1468 : trois cors de chasse, accompagnés en cœur d'une rose (Mal.).

**Fraijbaert** (Jean), échevin de Bruxelles, 1348, 9 : trois fleurs de lis, p. c.; écu. en cœur à trois maillets penchés. Cq. cour. C. : deux queues de poisson en chevron renversé. L. : *Sigi Iohanes dict Fraijbaerts* (Brux.).

— (*Johannes dictus*), *filii quondam Francisci dicti Fraijbaert*, même qualité, 1365 : une cotice onnée, chargée en chef de..., et un semé de billettes. L. : *S Iohannis Fraibaert* (Brux.).

— *Henricus dictus Fraijba[er]t*, (*Fraibart*), même qualité, 1366, 76, 84, 90 : même écu, la cotice non chargée. Cq. cour. C. : une tête et col d'autruche, tenant du bec un fer à cheval. L. : *S Henrici dci Fraibaert* (Brux., B. et Mal.) (voir **Koekelberg**).

**Fraije** (Jacques de), maître-charpentier de la ville d'Ypres, 1437 : une bande, chargée de trois roses et accompagnée de six croisettes, rangées en orle. L. : *S Iacob . . . . . ie* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

**Fraijenhoven** (Antoine van) (fils de Henri), échevin de Heusden (Brab.), 1490, 3, 1503 : un lion (Mal.).

**Frayère** (?), voir **Ferrière**.

**Fraipont** (Jacques de), chev., reçoit une rente, par le receveur de Limbourg, 1361, 3, 6 (n. st.); *Jakemes de Fraipont*, chev.; le duc de Brabant étant redevable, du chef du siège de *Schalgny* (Chaligny), de diverses sommes à lui-même et à plusieurs autres *qui avec moy furent en siege devantdit*, entre autres, de 83 moutons, *envers homme hon[norable] messire Henry, seigneur de Halendas*, reconnaît que celui-ci a été indemnisé; 1365, 15 novembre : un lion (l'épaule chargée d'une étoile?) et un semé de billettes. L. : *S Iacomini d' Frepvn* (!) (B.).

— Guillaume van *Frepont*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le burgrave de Dalhem; i. t. : 786 mout., 1374 : même écu, l'épaule du lion chargée d'une rose. L. : *S Wilheame de Frepon* (B.).

Voir **HENRICOURT**, *Miroir des Nobles, passim*.

— Tristram, sgr. de *Frepont*, chev., fait sa soumission au duc de Brabant, du chef d'un méfait commis contre sa juridiction et jure de ne jamais lui occasionner de dommage par son château de *Frepont*, qui sera *ouvert* à ce prince; 18 octobre 1416, à Bruxelles : un lion et un semé de croisettes (!). C. : une tête et col de lion, terminé en volet, celui-ci semé de croisettes. L. : . . . *ristran de Frapon* . . . . . (B.).

**Frays**, voir **Colpach**.

**FRAISNE**, voir **Brouthières**.

**Fraiture** (*Jakemins de*), maître varles de la bonne ville de Huy et borgoy, 1383 : une aigle et un lambel broch. L. : *S Iacobi de Frai . . . e* (B.).

**Frambalch** (*Wynmarus dictus*), miles, *strenuus vir*, sc. un acte d'*Andreas de Molendino*, miles, 1346 : une fasce bretessée et contre-bretessée (*Lux.*, c. III, l. XI, N° 22).

**Frameries** (*Hues de*), h. de fief du chapitre de St-Waudru, à Mons, 1322 : une cotice, accostée de six merlettes, rangées en orle. L. : *S Hvon de Frameries* (Mons, St-Waudru, fonds de *Hal*).

**Frammel**, voir **Birgel**.

**France**, voir **Evreux**.

**FRANCIA** (*Paulus de*), échevin de Zalt-Bommel, 1324 : trois pals de vair; au chef chargé d'une aigle éployée, iss. (Mal.).

**François**. *Andrieus Franchois*, h. du comte de Namur, 1337; échevin de Namur, 1338, 9 (n. st.), 40 : un cor de chasse en chef à d. et deux lions naiss., 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : . . . *Andrin* (!) *Francois* (*Nam.*, Nos 383, 91, 3, 6, 604, 13).

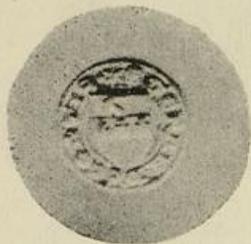


Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLVII.

Fig. 1. Gérard *Maelgrapp* de Cortils

Fig. 2. Arnould de Crainhem, chevalier

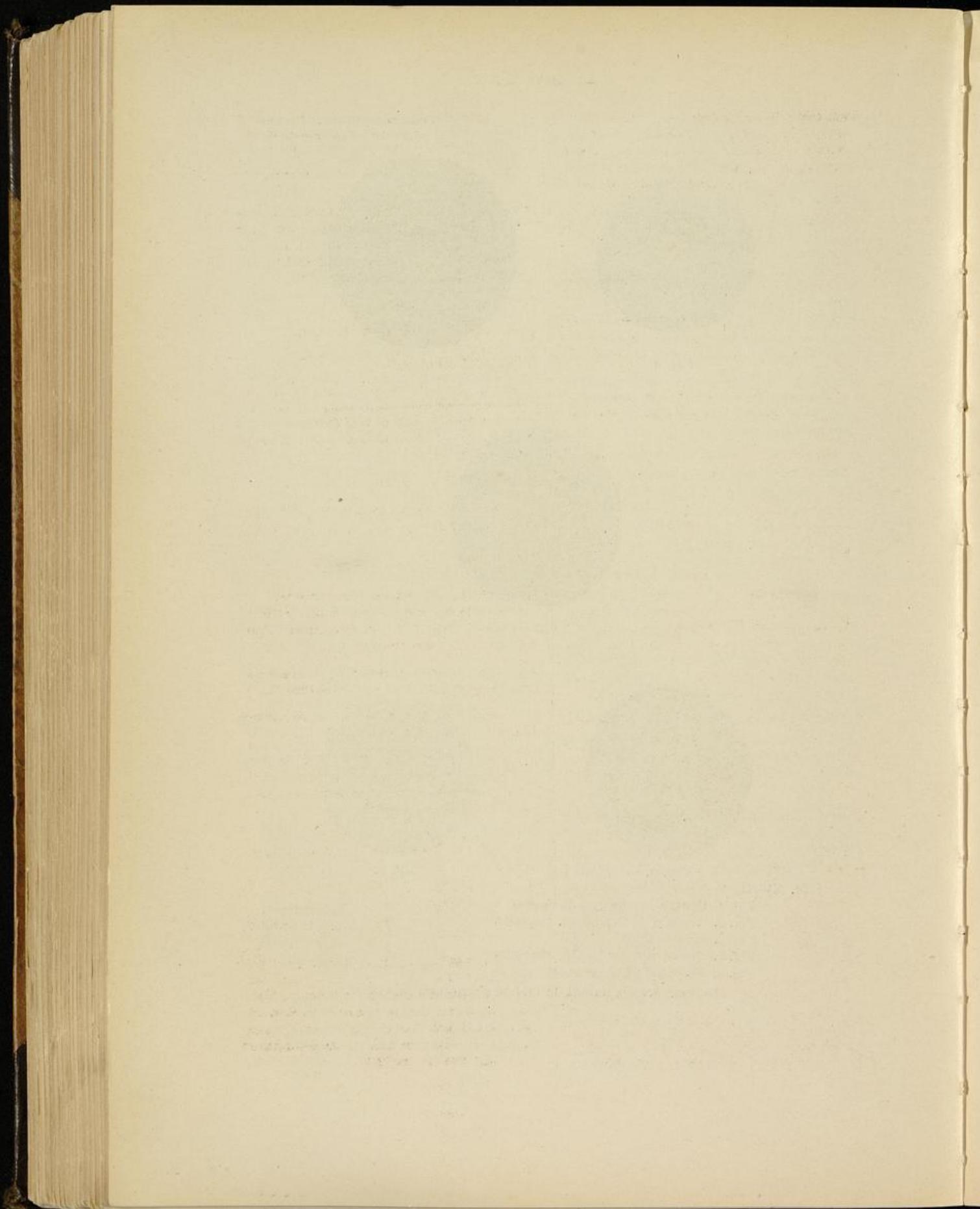
Fig. 3. Jean de Cuijk

Fig. 4. Pierre von der Leyen, chevalier

Fig. 5. *Forchy* de Longavesnes

} Combattant,  
tous, à Bäsweiler,  
dans l'armée  
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



**François.** *Willaumes Franchois*, h. de fief du Hainaut, 1388, à Mons : une triangle engrêlée, surmontée de deux aigles et soutenue d'un chevron, accompagné en pointe d'une molette. L. : *S' Will . . . me Foukaut* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, à Soignies).

— *Pierart Franchois*, échevin du duc de Bourgogne, dans sa franchise de Genappe. 1452, 3 : de . . . à l'écuss. plain, surmonté d'un lambel; au fr.-q. broch., chargé d'une tête de more (non tortillée). L. : *S' Pirart Franchois* (B.).

— *Nicoll Fransoy*, abbé de Saint-Vincent, à Metz, sc. un acte de Jean Papperel, 1468 : un losangé; au chef chargé de trois roses (Lorr., *Briey*, B, 592, No 251).

— *Jean Franchois*, proviseur de la confrérie de N.-D. au couvent des Récollets, à Bruxelles, 1454 : trois roses et un lambel (E. G., I, 224).

— (Jean), receveur d'Arlon, 1538 : trois étoiles. L. : *Iohan Franchois* (Abb. de Clairfontaine).

— *Pierre Franchois*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1611 : une grappe de raisin, sans feuilles. T. s. : un chev. marin, brandissant son glaive de la main droite (Mons, H. de fief).

— *Charles Franchois*, lieutenant du prévôt des fiefs de Gommegnies, appartenant à noble homme Philippe *Frasneau*, baron de Gommegnies, sgr. de Hyon, Blaregnies, *Noefville* (Neufvilles), des Sartis, 1661 : une grappe de raisin, pamprée de deux pièces, accompagnée de trois étoiles, 1 au point du chef, deux en pointe. L'écu dans un cartouche. L. : *S Charles Francho . . .* (M. de Latre du Bosqueau).

**Franeau** (Claude), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1560-2, 4, 6-8, 70-21 qualifié maître, 1564, et seigneur de *Gaillart* (Gaillard), 1568, 70, 2 : un frêne terrassé. S. s. : une licorne, émergeant derrière l'écu (Mons, H. de fief).

— (Jean), fils dudit Claude, sc. un acte avec son père, 1561 : une licorne assise. C. : une corne de licorne (Ibid.).

— (Adrien), 1567, 8 : une licorne assise, portant à la corne un fragment de chaîne, de deux chaînons. C. : une tête et col de licorne (Ibid.).

— (Hermès), 1567, 71 : une licorne assise et une bordure engrêlée. C. : une tête et col de licorne entre un vol (Ibid.).

Adrien, 1567-8, et Hermès Franeau sont frères de Jean et fils de Claude susmentionnés. Tous, ils scellent en qualité d'hommes de fief.

Voilà donc des fils qui scellent d'autres blasons que leur père ! Comp. l'article *Franeau*, dans *La Belgique néraldique*, par Ch. POPLMONT, où on lit (T. IV., p. 278) : « Les armes de Franeau, . . . n'ont jamais varié.

Telles qu'elles étaient dans le principe, telles sont elles encore. » La valeur de cette vaste compilation généalogique est suffisamment caractérisée par cette citation — la seule que nous lui empruntons. Voir, sur les Franeau, *Annales du Cercle archéol. de Mons*, 1896, p. 250 et suiv.

**Franeau** (Adrien), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1626 : une licorne assise, surmontée à s. d'une étoile à cinq rais, et une bordure (composée?). C. : une licorne iss. (Baron de Loe) (voir **François**).

**Franens**, voir **Janssone**.

**Franc**, voir **Drion**, **Franck**, **Francq**.

**Frankenberg.** *Jean van Frankenberch*, et *Vrankenberch*, reçoit du Brabant une rente sur Rolduc, 1363, 71 ; deux sceaux (?), 1363 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'une rose (?), et un lambel broch.; 1371 : même écu, mais en cœur une molette à sept rais. L., 1371 :  $\text{✠}$  *S Iohannis de Frankenberch* (B.) (voir **Merode**).

**Franchomme**, voir **Hognoul**.

**Franck** (Wolff), échevin de Helmond, 1588 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) croissants (Helmond).

**Frankrijk** (?), voir **FRANCIA**.

**Francq** (Colart le), avocat en la cour de Mons, h. de fief du Hainaut, 1495 : quatre cotices; au fr.-q. chargé d'un lion. T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., liasse *Quévy*).

— (Hombert le), 1533 : trois bandes; au fr.-q. *senestre*, chargé d'un lion. S. s. : un griffon (Ibid., c. II).

— (Louis le), 1550, 60-6, 8, 70-2, 5, 6, 9, 81 : mêmes écu et S. s. (Ibid., I, II et H. de fief).

— (Jean le), fils dudit Louis, 1561-3, 7, 8, 71, 5, 6, 9, 83, 4 : trois bandes, accompagnées en chef à s. d'un croissant; au fr.-q. (*dextre*) chargé d'un lion. Même S. s. : (Mons, H. de fief).

— (François le), 1575, 6 : même écu que ledit Jean, son frère, mais une étoile à la place du croissant. T. s. : un chev. marin, le haume cimé d'un panache de plumes d'autruche, brandissant son glaive de la main droite (Ibid.).

Hombert, Louis, Jean et François le Franq sc. en qualité d'hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons.

— (Jacques **DE**), écuyer, sgr. de Rouvrois, pour 1/4, de Gommery, pour 1/36, et d'un fief à Lamorteau, en remet le dénombrement au roi de France, 1681 : une fasce frettée, accompagnée de 6 croisettes tréflées, au pied fiché, 3 en chef, 3 en pointe, posées en bande et rangées en fasce. C. cassé (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713<sup>b</sup>).

**Franco** (Pierre-François le), licencié-ès-lois, h. de fief du Hainaut et de Crépin, nommé par le parlement de Tournai, 1696 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une ruche. C. : un lion iss. (M. L. Paris).

— (Jean-Charles le), licencié en médecine, sc. avec le précédent; même qualité, 1696 : même écu, mais le chevron abaissé, et les étoiles à six rais. Même C. L. : *S Charles le Franco* (Ibid.).

Le Vicomte Alb. Desmaisières possède un acte donné, à Valenciennes, en 1692, et scellé par les deux mêmes personnages cités en dernier lieu. Cette chartre ne donne au second que le prénom de Charles.

**FRANOY** (*Gerardin* de), h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, etc., 1366 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile; les 3 autres cassés ou frustes (*Lux.*, c. IV, l. XVII, N° 9) (voir **FRASNOY**).

**Franquenée**. *Johans de Frankengnies, escucier*, échevin de la cour d'Evrar de Jupleu, *escucier, signeur de casteal de Bonneffe, jugante a dit lieu*, 1409 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une rose; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> frustes (*Afflig.*).

— *Gobinet, le bastar de Frankengnies*, échevin de ladite cour, 1409 : trois roses et un bâton broch. (Ibid.).

**Fransman** (Christophe), bailli et semonceur du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Beaufort, à *Baersele* (Basel), au pays de Waes, 1438 : un chevron, accompagné de trois corneilles. C. : une aigle (corneille essorante?) iss. S. : deux lions. L. : *S' Kersstoffel . . . . man* comp. les armes de **Cauwere**) (Baron de Maere d'Aertrijcke).

**Franses**. *Scabini oppidi de Frane*, 1292 : une fasce (*Afflig.*).

**Frasnoy** (Les échevins de la ville de), 1535, 96 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un éléphant contourné, soulevant de ses défenses un tronc d'arbre arraché; au 2<sup>d</sup>, une cotice écotée en bande; au 3<sup>e</sup>, une cotice écotée en barre. L. : *S' eschevimal (sic!) de Frasno*. (Mons, Gr. scab. de Frasnoy) (voir **FRANOY**).

**Fraula**, voir **Broechem**.

**Frederix**. *Jacob haren (heren) Vredrix zoen*, bourgeois d'Utrecht, sc. un acte du comte de Hollande, 1293 : un fascé de huit pièces, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> chargées de dix (4, 3, 2, 1) fleurs de lis. L. : . . . . . *i fil Frederici* (Holl.).

**Fregon**, voir **Bombaye**.

**Frei**. *Herman Vrye van Pasenauwe, et Passnange*, débiteur du duc de Luxembourg, 1381 : de menu vair à la fasce. C. : une boule entre deux cornes de bœuf, adossées. L. : *S' Hermani Frie van Pasinw* (*Lux.*, c. III, l. X, N° 25) (voir **Knebil**).

**Freialdenhoven**. *Theodericus, filius quondam Bertrami, militis de Vridinaldenhoven, felicitis recordationis, nobilis viri*, décl. avoir donné une dime *in agro et campo de Vridinaldinhoven, in quinquaginta quatuor iurnalibus*, et la dime *in agro et curia de Ungershausen*, aux frères de l'hôpital de Sainte-Marie, de la Maison Teutonique à *Seyrstorph* (Siersdorf), pour le salut de son âme et à cause de l'amitié particulière qu'ils lui ont montrée, en la personne de son oncle, *dominus Rutcherus, miles de Bremth* (Brempt), frère de leur ordre, 1277 : une fasce, surmontée de trois oiseaux. L. : *S Theoderici de . . . . . enhoven* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 22).

**Freiheit** *Gobelinus dictus Vriheit, miles*, échevin d'Andernach, 1353 : plain; au chef chargé de deux merlettes et au point du chef d'une étoile. L. : . . . *Gobelin . . . . .* (Duss., *Stavelot*, N° 82).

— *Jacob Fryheit van Scheven, Ritter*, échevin illec, 1386 : plain; au chef chargé de deux oiseaux (Ibid.).

Le sceau de son frère, *Gobel Fryheit van Scheven*, également échevin d'Andernach, est tombé.

— *Jacob Vryheit van Scheyven, chev., greve* de Cologne, 1390 : coupé; au 1<sup>er</sup>, deux merlettes; au 2<sup>d</sup>, plain (Duss., *Col.*, N° 1134).

**Frechen**, voir **Merode**.

**Frelenberg**. *Vir discretus, noster consanguineus, dominus Gerardus de Vrelinberg, miles*, sc. un acte d'Arnould d'Eller, 1321 : trois pals; au fr.-q. plain. L. : *S' G de Vrelenberg mili* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 273).

**Fremault**. *Lottart Frumault*, le fils, changeur à Lille, 1419; membre de la Chambre des Comptes, illec, 1428, 30 : trois fermaux ronds, accompagnés au point du chef d'un maillet et en cœur d'un écu. à la fasce. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons. L. : *S Lotart Frumau*[f] (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 13-14, 55-56, 91-92).

**Frenier** (*Imbrecht*), échevin de Bruxelles, 1490, 6, 7, 1501 : une bande, chargée de trois chevrons. C. : une aigle iss. (?) L., 1496 : *S Imbrecht Frenier* (E. G., l. 357, *Afflig.* et *Brux.*).

**Frens**. *Dominus Wiricus de Vrenze* sc. un acte de Jean de Burtscheid, qui l'appelle : *avunculus meus*, 1275; sc. un acte de Guillaume de Frenz, ci-dessous, 1277 : un lion et un semé de billettes; au lambel à cinq pendants, broch., et à la bordure (simple). L. : *S Wirici de Frenchse* (Ville de Cologne, Nos 414 et 434).

— *Wilhelmus de Vrenze, filius quondam domini Wilhelmi de Vrenze et Sophie, uxoris sue, de Hukenswage* (Hückeswagen), reçoit, de la ville de

Cologne, le capital d'une rente qu'il avait héritée de ses parents, seigneurs de Frens (*progenitores nostri, domini castri de Vrenze*), 1277, en août : type équestre ; le bouclier au lion et au semé de billettes. L. : ✠ *S' Willelmi dni de Vreinze* (Ibid., N° 434).

Il consent au rachat de cette rente sur le conseil dudit *dominus Wiricus de Vrenze, patruus noster, et de domina Sophia, mater nostra.*

**Frens.** Ladite dame Sophie, 1277 : type ogival ; dame debout, au manteau doublé de vair, portant, sur la main gauche, un faucon, sans armoiries, sous un dais. L. : *Sigillu Sophie domine d' Frenz[e]* (Ibid.).

**Frentzen (Bruen),** écoutezte d'Adolphe, comte de Clèves, à Duisburg, 1387 : une église. L. : *S' Brvno* . . . . . en (Duss., *Clèves-Mark*, N° 497).

**Frères.** *Maistre Johan de Freres*, h. de fief de mgr. Loui, sgr. de Seve (Saives), 1346 : une fasce, chargée d'un écus. au lion ; l'écu muni d'une bordure dentée. L. : ✠ *S Ian van . . . eren* (B.).

— Baudouin de *Frere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 400 mout., 1374 : un sautoir ; écus. en cœur au sautoir, cantonné de quatre cloches. L. : *S' Badvin de Freres* (B.) (Pl. 7, fig. 139).

— (Jean de), échevin de Liège, vers 1385 : un lambel à cinq pendans et une bordure (simple) L. : ✠ *S' Iohan de . . . eris* (C. de B.).

Cette bordure a été oubliée, à la p. 232, dans l'ouvrage qui reproduit ce sceau.

**Freseken.** Jean et Guillaume *Freyskeyn*, écuyers, décl. s'être faits varlets (*knechte*) de Guillaume de Juliers, comte de Berg, etc., qui ne leur doit plus rien, et promettent de le servir fidèlement *so Blanc kenberg syn orlogen*, 1366 ; tous deux : un renard sautoir. L. : 1° : ✠ *S' Iohannis Freseken* ; 2° . . . illelmi *Freschin* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 790).

— (Guillaume), prévôt de Münster (Westph.), 1389 ; chanoine *illec*, conseiller de l'archevêque de Cologne, 1394 ; prévôt de l'église des Saints-Apôtres, 1395 : un renard sautoir. L. L. : 1389 : *S' Wilhelmi Fresekyn ppositi ecce monastien* ; 1394 : *S' Wilhelmi Fresek can ecce mon* (Duss., *Col.*, Nos 1131, 1174, 1183).

**Fresin.** Robert van *Fresin*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 516 mout., 1374 : deux fasces d'hermine. L. : *Si Robiert de Frehen* (le T du prénom est renversé : J) (B.).

— Josse van *Veerssen*, écoutezte de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1314 : même écu. C. : un renard assis (Ord.).

— Adam van *Verssen*, échevin du couvent du Val-

Sainte-Lucie, dans sa cour à *Wilre* (Wilderen), hors de Saint-Trond, 1329 : mêmes écu et C. L. : . . . . . *van Vorssen* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

**Fresin.** Adam van *Vorssen*, échevin de sire Jean van Oijenbrugge, sgr. de Duras, Gorssum, etc. 1549 ; échevin de Saint-Trond, 1579-81 : mêmes écu et C. Le sceau porte : *van Vossen* (S.-T., c. 11 et 13).

Deux personnages ? D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, le champ de l'écu est de gueules.

— Sire Adam van *Vorssen*, docteur ès deux droits, lieutenant des fiefs d'Hubert Germijs, abbé de Saint-Trond, 1637 : même écu. C. : on voit une partie d'un vol (S.-T., c. 14) (voir *Pincart, Vossem*).

**Fresne**, voir **Sainte-Livière**.

**FRETIN**, voir **FERTIN**.

**Friart** (Adrien), h. de fief de la baronnie de Silly, 1668 : un panier de brasseur, renversé, broch. sur deux fourches de brasseur, passées en sautoir (M. A. de Latre du Bosqueau)

**Friemersheim.** *Domicellus dictus Bove to Vrymershem* sc. un acte de son *consanguineus* Thierry Bake, 1336 : trois étoiles à cinq rais ; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : ✠ *S Bobonis de Frimersheym* (Duss., *Werden*, N° 104).

Comp. les armes de la famille Bake.

— *Dominus Wilhelmus, dictus Pastor de Vrymershem, et Suederus de Vrymershem, frater eius*, sc. un acte de leur *consanguineus* Th. Bake, 1336 ; tous deux : même écu que le précédent. L. : 1° : ✠ *S Vilhelmi de Vrimershem* ; 2° ✠ *S' See . . . va Vrimershem* (Ibid.).

— (Les échevins de), 1336, 68, 81, 1448 : une rose. L. : *S' scabinorum de Vrimersheym* (Ibid., Nos 104, 147, et *Orange-Moers*, N° 29).

— *Bove* (et *Bove*), sgr. de *Vrimersheym*, chev., fait des obligations à Jean de Moers, 1367, 71 ; *Boeve*, sgr. de *Vrymersheim*, chev., ayant, jadis, engagé à Jean de Moers, chev., *sloss ind heerlicheit van Vrymersheim, umb kenlicher noede willen, dair mede ich beladen ind bevangen was*, cependant, avec cette réserve que ledit Moers ne pourrait y exécuter *ghey-nen buw noch zimmeringe*, dont la valeur dépasserait 200 vieux écus, et comme, par cette restriction, le château pourrait subir des dommages, il abolit cette clause et autorise Moers à faire faire toutes les constructions nécessaires, 1368 : un léopard (!) en chef et trois (2, 1) roses en pointe. L'écu accosté de deux léopards, assis, adossés, un 3<sup>e</sup> léopard émergeant derrière l'écu. L. : *S' Bovonis . . Vrimershem mils* (Duss., *Orange-Moers*, Nos 29 et 30).

D'après GELLE, *Her Bove van Vrimerssem*, h. du duc de Berg, portait : d'azur à trois roses d'argent, bouton-

nées de gueules; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules, armé d'azur et d'argent, lampassé d'azur. Capeline d'azur, chargée de roses de l'écu (2 visibles). C. : un lion léopardé de gueules, en arrêt, entre un vol d'or.

**Friemersheim.** Henri van *Vrimershem*, frère de sire *Bove*, décl., sous forme de promesse, que, s'il ne peut racheter *dat guet to Zeelst*, au pays de Moers, et d'autres biens, vendus par lui à *Ysbrand in ghen have*, sire Jean van *Muerse*, chev., les rachètera; 1368, le jour de Sainte-Lucie : trois roses; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : . . . *Hinrici . . Vrimerse . .* (Ibid., N° 30<sup>b</sup>).

— Guillaume van *Vrimersheym*, fils de *Sweder*, décl. que Jean de Moers, chev., a racheté sa rente de 9 marcs sur Friemersheim, 1370; Guillaume van *Vrymersheym*, caution (de sa parente) Hedvige, veuve de Jean *Baeke*, 1374; Guillaume van *Vrymersheym* et Sophie, sa femme, décl. que le damoiseau comte Frédéric de Moers, sgr. de Baar, leur a donné, pour douze ans, une prairie, de 10 journaux, près d'*Oytwort* (Uffort), pour 132 marcs, d'argent courant à Moers, à eux dus du chef d'arrérages d'une rente sur la sgr<sup>ie</sup> de Friemersheim et de prêts, 1375 : un lion léopardé, accompagné en pointe de trois (2, 1) roses. L. : ✠ *S Willem de Vrimersheim* (Ibid., Nos 31 et 41, et Duss., *Werden*, N° 147).

— Henri van *Vrymershem*, fils de sire *Bove*, sgr. de ce lieu, cède au comte de Moers ses droits sur certains vassaux (*enniche horiche lude*) que feu son père avait vendus à celui-ci ou qu'il lui avait cédés à titre d'échange, 1375 : un lion léopardé en chef et trois (2, 1) roses en pointe. L. : ✠ *S' Heinrich van Vrimzeim* (Duss., *Orange-Moers*, N° 39).

— Jean van *Vrymershem*, fils de *Sweder*, décl. avoir vendu au comte Frédéric de Moers, sgr. de Baar, ses droits sur le fossé *op Vrymershem werder*, hérités de Guillaume van *Vrymershem*, son frère, qui le tenait du comte de Moers, 1384 : même écu. L. : ✠ . . . n de . . imersheim (Ibid., N° 45).

— Henri van *Vrymershem*, fils de sire *Bove*, prie l'abbé de *Werden* d'investir le comte Frédéric de Moers de sa part de Friemersheim qu'il lui a cédée (acte sans date); il décl. avoir cédé cette part, avec tous les droits, juridictions et les hommes suivants : sire *Wilhem van Eyle* (Eyll), chev., *Werner* et *Isbrant inghen have*, *Johan van Merwick* (Meerbeek), *Johan van Barle* (Baerl), *Rutger Tecger*, *Johan Kerle*, *Jacopp Kreytz soen van Crevelt* (Crefeld), *Goderts soen ter Neypen*, *Arnt van Wevort*, *Henrich van Galen*, *Herman van Hattorp*; 1392, le jour de la Saint-Martin; décl. avoir reçu, dudit comte, 50 fl. sur 300 fl. qu'il lui devait *van der erfnisse der herscap van Vrymershem*, 1393 : trois roses; au chef chargé d'un lion léopardé. L. :

*S' Henrich va Vrimersheim* (Ibid., Nos 46 et 31) (voir **Berghe**).

**FRIERES**, voir **Ferrière**.

**Friesheim.** Hermann, chevalier, voué de *Vrysheim*, et sa femme, *Nese*, inféodent au margrave de Juliers leur château de Friesheim, avec ses fossés et le *vurburchge*, 1342 : le mari : trois coquilles. La femme : parti; au 1<sup>er</sup>, trois coquilles; au 2<sup>d</sup>, un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendans broch. L. : ✠ *Sigillum Neysa* (!) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 432) (Pl. 7, fig. 160) (voir **Wichterich**).

**Frison**, voir **IJsebrant**.

*La mayson surnomé FRYSON : de sable, au chief d'argent à trois merlettes d'azur, et crye son nom : Fryson! Fryson! Vylaeyn à Gand!* (CORN. GAILLIARD, *L'Archienne noblesse de la conté de Flandres*).

**Frognet**, voir **Polarde**.

**Froid**, voir **Frois**.

**Froidchappelle.** *Jehans de Froicappielle*, h. de fief du Hainaut, 1388, à Mons : trois chevrons et une bordure engrêlée. L. : *S Jehan de Froika . . . . .* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, à Soignies).

**Froidecour.** Henri van *Froicourt*, jadis prisonnier à *Bäsweller*, sous Robert de Namur; i. t. : 166 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'un huchet, et un lambel broch. L. : ✠ *S Henri de Froidecur* (B.) (Pl. 7, fig. 161).

HEMERICOURT cite : *Gaffen de Froidecour en Ardenne, qui portoit les armes de Vileir deleis Jupprelle* (Villers-l'Évêque), *assavoir d'or a une bande de gueules a un oirlet* (ourlet = bordure) *de gueules* (édition SALBRAY, p. 170).

**Froidmont.** *Grart de Fromont*, demeurant à *Bassilly*, tient, du château de *Termonde*, un fief à *Hamme*, 1430 : trois étoiles à cinq rais (Fiefs, N° 3739).

— *Georget de Froimont*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1533 : une étrille (?), accostée en pointe de deux fleurs de lis; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

— Jacques de *Froymont*, h. de fief du Hainaut, 1602 : les lettres I et F, accompagnées de trois coquilles, 1 en chef à d., à la s. de l'I, 2 à s., dont l'une au flanc, l'autre en pointe. T. : un pèlerin, portant son bourdon de la main droite. L. : *S Jaques de Froymont*. C.-scol : une intaille antique, représentant une tête barbue, coiffée d'un casque, entourée (Hosp. de Soignies, à Soignies) (voir **Patoul**).

**Frojere** (Arnould de), reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, 1386; *propre* scel : trois aigles. L. : *S Gerelmu dicti Froyere* (B.).

**Frojere** (*Johannes de*), échevin de Bruxelles, 1412, 20, 8, 33 ; reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 1 1/4 fl. sur un jardin, englobé, naguère, dans le parc ducal, 5 sept. 1432 : trois aigles ; écus, en cœur à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. C. : une aigle, iss. d'une cuve. T. : un h. sauv., portant sa massue de la main droite, et une femme sauv. L. : *S Iohānis dēi de Frojere* (Brux., B. et Ch. et doc. div., c. 1).

— (Henri de) reçoit, du receveur de Bruxelles, le capital d'un cens de 1/2 fl. du Rhin, à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison englobée dans le parc ducal à Bruxelles, 1432 : trois aigles, au bâton broch. L. : *S Henrici dic . . . Frojere* (B.).

— (Nicolas de), représentant la mense des pauvres de la paroisse Saint-Géry, à Bruxelles, 1432 : trois aigles, la 1<sup>re</sup> (seule) chargée d'un fragment de chaîne de deux chaînons. L. : *S' Claes de Frojere* (B.) (voir **Abcoude, Milburg**).

**FROIGHTEN** (*Roerich van*), échevin d'Andernach, 1360 : trois crampons ; au chef plain (?) (cassé à d.). L. : *S' Ror . . . . .* (Duss., *Stavelot*, N° 82).

**Frois** (*Leonars li*), h. de fief du duché de Brabant, au *Roman Pays*, 1364 : trois meubles, un peu aplatis, colonnes ou rocs d'échiquier (?). L. : *S' Lionar li Froi* (B., N° 1892).

**Froyten Scocte** (*Godefridus*), échevin de Léau, 1353 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois besants, ou tourteaux (S.-T., c. 5<sup>bis</sup>).

**Froitzheim**. Mathieu van *Vroirtzheim* reçoit, du Brabant, une rente sur Rolduc, 1379 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef à d. d'une merlette (?). C. : une tête barbeue, coiffée d'un casque. L. : *S This van Vroirhein* (!) (B.).

**Frocourt**. Jean *Ridelet van Froicourt*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 264 mout., 1374 : un losange en chef à d. et deux roses, 1 en chef à s., 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S Ieh . . . Ridiel . . . er* (B.) (voir **Rideal**).

La charte ne lui donne pas de prénom. Un *Johannes Rideal de Froidecourt* relève, par suite d'achat, une rente de blé sur des biens sous Petit-Leez (compte de la S<sup>te</sup>-Jean-B. 1386-87 ; C. C. B., N° 17144, f° 297).

— *Noble homme messire Jehans Rideauls de Frocourt*, vassal du comte de Namur, 1397 : trois roses. C. : une tête et col de chien braque, colleté (*Nam.*, N° 1267).

**Fromelles**. *Symoē van Formelis*, conseiller du duc de Bourgogne (Conseil de Flandre), 1409 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, un échiqueté ; au 2<sup>d</sup>, plain. L'écu muni d'une

bordure engrêlée. S. : deux lions (Arch. de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis).

*Le seigneur de FORMELLES : bendé d'argent et de gueulle, de six pièces* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiens noblesse de la conté de Flandres*).

**Fronville**, voir **Dommo**.

**Fruijtens** (Renier), échevin de Léau, 1486, 93 : un lion et un bâton broch. L. : *S Reynei Fruytens scabini lewen* (M. Donnet et Heijl.).

— (Renier), même qualité, 1546 : un lion et une cotice broch. L. : . . . *eyneri Frujtens scab lewe . .* (Conseil hérald., Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).

**Fruitier** (Merlin le), h. de fief du bourg de Bruges, 1513 : un arbre, fruité de six pièces, surmonté à s. d'une étoile (Fiefs, N° 11225).

**Fuyant** (Jean), bourgeois de Tournai, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1447, 61 : trois croissants et une bordure engrêlée. C. cassé. S. : deux griffons (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 391).

D'après la quittance de 1447, cette rente était inscrite sur la vie de Jean Fuyant et sur la vie de sa femme, Catherine Cauliez.

**Fuchs**. *Fuches van Rudensheim* (Rüdesheim), chev., devient h. du duc de Luxembourg, du chef de 200 fl. de Mayence, assignés *off myne hofe Epesheid . . . by myner burge Luckemulen*, 1375, à *Rudensheim* : un demi-vol renversé. C. : *S' Seybert Fos Ritter von Rvedes . .* (*Lux.*, c. III, l. X, N° 8).

La charte ne lui donne pas de prénom.

— *Sander Vouss van Lechgenich* (Lechenich), *den men spricht Moynch*, bon ami de Baudouin de Birgel, 1448 : deux flèches, passées en sautoir. Cq. cour. C. : une tête et col de renard (Duss., *Regulierherren d'Aix-la-Chapelle*, N° 9) (voir **Gymnich**).

**Fumal**. *Jehans de Fumale*, h. du comte de Namur, 1354, 8 : cinq chevrons. L. : *S' Ioh<sup>h</sup> chestelē de Fomal* (châtelain) (*Nam.*, N°s 784 et 830).

— (Guillaume de), échevin de Vieux-Waleffe, près de Fallais, 1499 : un lion en chef à s., une force, flanchis ou roc d'échiquier (?) en pointe, accompagnée d'un autre meuble analogue à d., placé un peu plus haut ; au fr.-q. chargé d'un étrier. L. : *S Wilam . de Fu . malle* (C. C. B., c. 108).

**Fuschi d'AUTEM** (Holtum?) *Jan Vos van Houthheim* et Léon van *Erpe* décl. que leur maître, le sire de Born, a dépensé au service du Brabant, dans la dernière guerre, 687 vieux écus, *die he verlaght ind betaelt heeft, overmits onse aenbrenghen* ; 28 septembre 1357 ; *Jan die Vos van Houthem* reçoit, dudit pays, 330 vieux écus, pour lui-même, et 50 vieux écus, pour Gisbert *Hack[en]*, soldes de

comptes, 14-mars 1362 (n. st.) : trois besants, ou tourteaux, le 3<sup>e</sup> sommé d'un animal (renard?) (sans queue) iss. L. :  $\text{✠ S' [H]annes Feschi davtem}$  (B., Nos 1417, 1758) (Pl. 7, fig. 162).

**Fuss**, voir **Bettembourg**.

**Fust** (Jean). Son sceau est appendu à une charte de Robert, le jeune, comte palatin du Rhin, sur une

queue de parchemin portant le nom de *Dam Knebel*, chev., dont le sceau manque; Bacharach, 1368 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné au canton s. d'un anneau. L. :  $\text{✠ S' Iohannis dei Fest}$  (Duss., *Jul.-Berg*, N° 820).

C'est, peut-être, le sceau d'un Jean *Kamerer* (le chambellan?), chev., qui pourrait avoir apposé son sceau à une queue de parchemin destiné à un autre sceau.

G

**Gaesbeek**, voir **Abcoude**, **Borch**, **Heetvelde**, **Louvain**, **Putte**.

Voici comment s'exprime *De Grinbergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 107) : *Die here van Gaesbeke ende sijn broeder, | Al eens gewapent van sable boude, | Met een geconden leuwe van goudé; | Die joncste broeder, Heinric, | Droech een motette ritelic | Vore 's leuws borst van lasuere* (II, v. 2187-92). Mais GELRE, dans les armes du sgr. de Gaesbeek, blasonne le lion d'argent, cour. d'or, ce qui est le plus correct.

**GAFFENBERG**, voir **Daun**.

**Gay** (Pierre le), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1394 : un sautoir, chargé en cœur d'un croissant et cantonné de quatre coquilles. L. : . . . *Pie* . . . . . (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 188).

**Gaiffier** (*Gillekin*), échevin de Namur, 1429 : une halberde en chef à d. et deux faucilles, 1 en chef à s., 1 en pointe; écus. en cœur fruste (plain?, au chef plain?). C. : une gerbe entre deux faucilles affrontées (*Nam.*, N° 1370).

— (Jean), échevin de Namur, 1483, et de la haute cour du Feix, 1494 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une halberde, accostée de deux étoiles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une aigle éployée, accostée de deux faucilles et une 3<sup>e</sup> faucille en pointe. Cq. cour. C. : un panache de plumes (?). L. : *S Jehan Goeffier* (*Nam.*, *Pauvres*, 1019, 1022-3).

— (*Godeffroy*), lieutenant de noble et puissant sgr. Mgr. de Berghes, etc., gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, 1525 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une pique, accostée de deux étoiles à cinq rais; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois aiguères, rangées en fasce, en pointe, surmontées de trois piles. Cq. cour. C. fruste; un meuble conique (!). L. : . . . . *fro* . . . . . (Gr. scab., *Mélanges*, A. G. B.).

L'acte a trait à un bien à Spy.

**Gaijinc**, voir **Ghellinck**.

**Gaill[i]ard**. Gérard *Gaillars*, à Cambrai, époux de Julienne de *Havraincourt*, fille de feu Jean, 1408 :

trois lions. C. : une tête et col de lévrier (?). L. : *S Gverart Gailla . .* (Tournai, *Quitt.*).

Une quittance, de 1407, l'appelle *Grars Gaillars, demourant a Grantcourt* (Grandcourt), *maris et espeux de Julienne de Havraincourt*, fille de feu Jean, jadis bourgeois de Tournai : même sceau. C. cassé (*Ibid.*).

**Gaill[i]ard**, *Jehan Gaillart*, h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1635 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un chevron, accompagné de trois étoiles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, frustes; au 4<sup>e</sup>, trois grappes de raisin. C. : une étoile (Mons, *Sainte-Waudru*, c. Q., 1. Quévy, 11-12).

— *Arnould Gaillart*, fils, même qualité, 1635 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais et en pointe d'une merlette. S. s. : un aigle (*Ibid.*).

*Le seigneur de WAERTHEM : de sable, à la fesse et troes besans d'argent; leur surnom fut Gaelliaerd* (Gaillard), *et crye : Waerthem!*

Le roi d'armes Corn. Gaillard portait : de sable à trois besants d'argent et à la bordure engrêlée d'or. Lambrequins : d'hermine et de sable. Cour. d'or. C. : une tête et col d'ours de sable, colleté de gueules, le collier bordé d'or, la tête soutenant un écus. d'argent à la croix de Jérusalem de gueules (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres*).

**Gal** (*Benedic* du), marchand, à Paris, reçoit un paiement, du duc de Brabant, par le receveur de sa ville et terre de Coulommiers-en-Brie, 1383 : trois coqs. C. : un coq. S. : deux léopards. L. :  $\text{✠ S' Benedicti de Gallo}$  (B.).

Un acte de 1396 (n. st.) l'appelle : « *honorabile homme et sage sire Benedic du Gal, general maistre des monnoyes du Roy* » (B.).

**Galehaut**, voir **Morchies**.

**Galen** (Alexandre et Wenceslas van), frères, parmi les plus proches parents de Roger van der Horst *in dem Bruche*, 1349; les deux frères sc. en 1352; Alex. : trois crampons, les 2 du chef contournés. L. :  $\text{✕ S' Sanderi de Galen}$ . Wencesl. : trois crampons, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> contournés. L. : *S' Wesseli de Galen* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 525 et 561).